



*VILLE DE LA GARENNE-COLOMBES*

# LE JOURNAL OFFICIEL

DE LA GARENNE-COLOMBES  
NUMÉRO 61 – Juillet 2008

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 JUILLET 2008

**VILLE DE LA GARENNE-COLOMBES**  
**SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 JUILLET 2008**

**Ordre du jour :**

Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil du 19 juin 2008.

**I - Cabinet**

1.1 - Règlement intérieur du Conseil Municipal.

**II - Culture, Jeunesse et Sports**

2.1 - Convention de mise à disposition à titre onéreux d'une salle à la Maison des Clubs et d'une salle à la Maison des Associations Patriotiques pour l'association « Label ».

2.2 - Convention de mise à disposition, à titre onéreux, d'une salle au Foyer des Arts et Loisirs pour l'association « ThéâtrosHOW ».

2.3 - Convention de mise à disposition, à titre gracieux, de la piscine municipale de La Garenne-Colombes pour les élèves de 6<sup>ème</sup> du collège Les Vallées.

2.4 - Renouvellement de conventions de mise à disposition de locaux municipaux, à titre onéreux, sur une période triennale entre la Ville de La Garenne-Colombes et des associations garennoises.

2.5 - Jumelage-échanges internationaux : demande de subvention auprès du Conseil général.

**III - Services Techniques**

***Bâtiments communaux***

3.1 - Appel d'offres ouvert - Travaux de construction d'une Médiathèque située 20/22, rue de Châteaudun.

3.2 - Appel d'offres ouvert - Travaux de réaménagement d'un bâtiment existant situé 2, rue Carnot angle quai Voltaire à Bezons en vue d'y transférer les ateliers techniques municipaux.

3.3 - Passation d'un avenant n° 1 au bail emphytéotique administratif pour la conception, la réalisation, la mise à disposition et la maintenance de l'école Jean Jerphanion.

3.4 - Avenants n° 1 au marché de mise en sécurité et accessibilité du Mastaba I situé 12, avenue Rhin et Danube - sociétés MTH Evolution, Nouvel Aspect et Société Nouvelle Electrique des Hauts-de-Seine.

***Voirie, espaces verts***

3.5 - Appel d'offres ouvert - Prestations d'abattage, d'essouchage et d'élagage des arbres.

3.6 - Appel d'offres ouvert - Travaux de voirie - Aménagement de la rue du Moulin Bailly entre les rues Noël-Pons, Louis-Blériot et Pierre-Joigneaux y compris rue Pierre-Joigneaux (90 m) et Noël-Pons (40m).

***Environnement, Prévention des Risques***

3.7 - Avis concernant une Installation Classée pour la Protection de l'Environnement (procédure d'enquête publique) - société SFR PROLOGUE.

3.8 - Avis concernant une Installation Classée pour la Protection de l'Environnement (procédure d'enquête publique) - société TELECITYGROUP France.

3.9 - Adoption du règlement intérieur hygiène et sécurité.

***Aménagement urbain***

3.10 - Modification du périmètre d'intervention de l'Etablissement Public Foncier des Hauts-de-Seine (EPF 92) : avenant n° 1 à la convention signée entre l'EPF 92 et la commune le 12 décembre 2007 portant sur les secteurs pré-opérationnels dénommés « Ferry-Fauvelles » et « Sartoris ».

3.11 - ZAC des Champs-Philippe - avenant à la convention de participation au coût de financement des équipements publics - secteur des arts martiaux.

**IV - Administration générale**

***Finances***

4.1 - Décision budgétaire modificative n° 1 – exercice 2008.

***Direction des Ressources Humaines***

4.2 - Personnel communal : modification du tableau des emplois.

**V - Divers**

5.1 - Décisions.

5.2 - Remerciements.

5.3 - Questions orales.

---

La séance du Conseil Municipal est ouverte, à 19 heures 05, sous la présidence de Claudine Labrousse, première Adjointe au Maire de La Garenne-Colombes.

**M<sup>me</sup> Labrousse, présidente de séance**

Je déclare la séance ouverte.

Je vous donne communication des délégations de vote : M. Juvin donne pouvoir à M<sup>me</sup> Labrousse, M<sup>me</sup> Anne de Bellabre à M<sup>me</sup> Thimel, M<sup>me</sup> Annie Vingerling à M. Pinta, M<sup>me</sup> Anne Fommarty à M<sup>me</sup> Gaillabaud, M. Robert Citerne à M<sup>me</sup> Lioret, M<sup>me</sup> Sylvie Kalfon à M. Graux, M. Jean-Philippe Ballin à M. Barraquand et M<sup>me</sup> Françoise Bavcevic à M. Macé.

Désignation du secrétaire de séance.

Y a-t-il un candidat ?

M. Butet est candidat.

Y a-t-il quelqu'un d'autre ?

Monsieur Macé ?

**M. Macé**

Madame Labrousse, mes chers collègues, bonsoir.

J'ai l'honneur de présenter la candidature de M. Philippe Billard.

**M<sup>me</sup> Labrousse, présidente de séance**

Merci, Monsieur Macé.

Qui est pour Monsieur Billard ?

**M. Macé**

Je demande un vote à bulletin secret.

*(Protestations des conseillers municipaux.)*

**M<sup>me</sup> Labrousse, présidente de séance**

Pas pour le secrétaire de séance, Monsieur Macé !

**M. Macé**

C'est de droit quand c'est demandé, Madame Labrousse.

**M<sup>me</sup> Labrousse, présidente de séance**

Dans ce cas, nous allons voter à bulletin secret.

*(Il est procédé à l'élection du secrétaire de séance par vote à bulletin secret.)*

*(MM. Butet et Billard sont candidats.)*

Il me faut deux scrutateurs.

*(M<sup>lle</sup> Adélaïde Naturel et M<sup>me</sup> Christiane Vaussoué, candidates, sont désignées sans opposition.)*

*(Il est procédé au dépouillement par les scrutateurs.)*

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

- nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	35
- nombre de blancs et nuls :	1
- nombre de suffrages exprimés :	34

M. Jean-Pierre Butet a obtenu 30 voix.

M. Philippe Billard a obtenu 4 voix.

M. Butet, vous êtes secrétaire de séance.

Je vous remercie.

**Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil du 19 juin 2008.**

**M<sup>me</sup> Labrousse, présidente de séance**

Nous passons à l'approbation du procès-verbal de la séance du 19 juin.

Y a-t-il des observations ?

Monsieur Macé ?

**M. Macé**

Madame Labrousse, mes chers collègues, lors de cette séance du Conseil Municipal, vous vous êtes permis, d'une part, Madame Labrousse et, d'autre part, Monsieur Juvin, de dire de notre collègue Philippe Billard, et je vous cite, en la lecture des deux questions orales qu'il a posées : « *qu'il posait des questions poujadistes et d'extrême droite* ».

Par ailleurs, vous, Madame Labrousse, avez dit que M. Billard faisait désormais partie des auteurs anonymes qui répandaient des informations, d'après vous, mensongères.

Je voudrais élever ce soir ma plus grande protestation sur les propos à l'encontre de notre collègue, propos indignes, inqualifiables, que vous avez eus à l'encontre de Philippe Billard, dont on connaît tous l'approche humaniste, ouverte et tolérante des travaux du Conseil Municipal et dans la vie de la cité.

Ces propos sont d'une particulière gravité. Ils entraînent une nouvelle fois la question du travail entre une majorité et une opposition que vous n'arrivez toujours pas à respecter.

Je trouve cela une nouvelle fois dommage, étant donné que chacun d'entre nous représente les Garennois qui nous ont élus lors du scrutin municipal de mars 2008 et que dans ces conditions, nous devons être les uns vis-à-vis des autres respectueux des prises de position et ne pas déformer ce que les uns et les autres disent quand ils interviennent.

Je vous demande, Madame Labrousse, de publiquement dénoncer ces propos, de les regretter, car ils ne sont pas dignes de la première Adjointe de La Garenne-Colombes qui remplace aujourd'hui le Maire.

Je trouve cela dommage, car jusqu'à maintenant, Madame Labrousse, vous n'aviez pas montré ce type de propos échangés vis-à-vis de vos collègues du Conseil Municipal. Vous avez franchi une nouvelle étape lors du Conseil Municipal du 19 juin dans ce que j'appelle une « *attitude inadmissible* » que nous n'avons jamais eue vis-à-vis de vous.

Je vous remercie de votre attention.

**M<sup>me</sup> Labrousse, présidente de séance**

Monsieur Macé, je ne reviendrai pas sur les propos que j'ai tenus.

Il est exact que j'ai beaucoup de respect pour M. Billard, mais il est dommage qu'il ait posé ces questions de cette façon. J'ai beaucoup de respect pour tous mes collègues et j'en resterai là.

J'ai toujours été respectueuse des uns et des autres, vous l'avez vous-même remarqué, mais les questions sont posées et je suis obligée d'y répondre.

Je me pose la question de savoir qui a manqué de respect envers l'autre. C'est tout.

Nous allons passer au vote.

**M. Macé**

J'ai encore une intervention par rapport au compte rendu.

**M<sup>me</sup> Labrousse, présidente de séance**

Allez-y !

**M. Macé**

Je vous remercie.

Je pense, Madame Labrousse, pour vous répondre, que personne ne vous a manqué de respect lors du précédent Conseil Municipal. Au contraire, nous avons dialogué, nous avons débattu comme il se doit lors de ce Conseil Municipal. Peut-être que vous n'avez pas apprécié le dialogue ou, parfois peut-être, avez-vous estimé que le ton pouvait être vif, mais il a toujours été respectueux. Je ne crois pas que vous puissiez trouver une seule de nos interventions irrespectueuses à l'encontre de quiconque dans ce Conseil Municipal.

En ce qui concerne le compte rendu, je voudrais signaler que ce qui est indiqué concernant les votes sur le point des délégations données au Maire, pour l'exercice du droit de préemption, j'avais indiqué que sur le point n° 1 de ce vote, nous étions pour et que sur les deux points nous étions contre. Je constate que vous avez estimé que nous avions voté contre globalement, ce qui n'est pas la réalité.

Je regrette une nouvelle fois que vous n'ayez pas pris en compte ce que je vous avais dit lors du vote, que nous pouvions tout à fait voter sur ces trois points différemment, avec une seule délibération - cela ne pose aucun souci - et que vous vous soyez permis de retranscrire un vote qui ne correspond pas à la réalité.

Je trouve aussi dommage que les votes émis par les uns et les autres ne soient pas retranscrits exactement comme ils auraient dû l'être.

**M<sup>me</sup> Labrousse, présidente de séance**

Nous avons voté sur un pouvoir donné au Maire sur l'ensemble, sur la délibération.

D'autres remarques ? (*Aucune.*)

Nous passons au vote.

Qui est contre ? Trois voix. Qui s'abstient ? Une abstention. Qui est pour ? Adopté à la majorité.

Merci beaucoup.

## **I - Cabinet**

### **1.1 - Règlement intérieur du Conseil Municipal.**

#### **M<sup>me</sup> Labrousse, présidente de séance**

Nous avons repris le règlement intérieur exactement comme il existait, nous n'avons pas changé une virgule.

Je vous demande donc de bien vouloir approuver ce projet de règlement intérieur tel qu'il vous est présenté et tel qu'il est appliqué depuis 2005, je crois, date à laquelle il avait été modifié.

Y a-t-il des questions ?

Monsieur Conway ?

#### **M. Conway**

D'abord, je voulais vous féliciter de cette audace de ne pas changer une virgule ; je trouve cela absolument fantastique, alors qu'il y a des points qui étaient demandés, notamment sur la prise en charge des coûts des photocopies et la généralisation des transmissions par mails.

Auparavant, je voudrais intervenir sur le fait que cela me rappelle furieusement ce qui s'est passé pour le Conseil de quartier, à savoir que vous avez un projet qui arrive ficelé, sans avoir eu aucun espace de discussion et de partage au préalable.

Il y a de bonnes idées à prendre... Savez-vous qu'il y a notamment à Courbevoie, pas loin de chez nous, un règlement intérieur qui a été travaillé avec l'opposition, avec des aménagements tout à fait intéressants, que vous avez actuellement un document de travail à la Ville de Colombes de 24 pages qui est en train d'être discuté avec tous les représentants du Conseil Municipal ?

Ici, à La Garenne-Colombes, on ne change pas une virgule.

Qu'est-ce qui va se passer ce soir ? On va vous faire des propositions, on va réagir.

Généralement, de ce que je comprends de la pratique, la majorité municipale se réunit avant le Conseil Municipal pour débattre, permettre l'expression de chacun ; ensuite, une décision de principe est prise et tout le monde, normalement, va voter et se plier à la majorité qui a été dégagée au préalable.

Qu'allez-vous faire ce soir s'il y a des propositions ? Vous allez les découvrir, comme nous on n'aimerait pas découvrir en dernière minute ces propositions. Qu'allez-vous faire ? Allez-vous demander une suspension de séance ou procéder au vote sans que les gens puissent approuver ou non nos propositions ?

On a six mois à partir de la mise en place du Conseil Municipal pour adopter le règlement intérieur. Je demande à ce que ce point, comme le point sur le règlement intérieur des Conseils de quartier, soit reporté, pour que l'on puisse le travailler sereinement et tranquillement.

#### **M<sup>me</sup> Labrousse, présidente de séance**

Merci, Monsieur Conway.

Désolée de vous décevoir, mais je ne retirerai pas le point de l'ordre du jour. Nous allons passer au vote.

Maintenant, on peut également tout à fait écouter vos propositions, Monsieur Conway, comme les propositions des autres. La parole vous est donnée.

#### **M. Conway**

Vous êtes tombée dans le piège, parce que vous avez dit que nous allons procéder au vote.

Nous allons faire des propositions et allons être dans l'exercice de la démocratie où, d'un côté, on va dire : « *taisez-vous et votez* » et de l'autre côté : « *causez toujours et votez* ».

#### **M<sup>me</sup> Labrousse, présidente de séance**

Non, je vous donne la parole !

#### **M. Conway**

Nous allons faire des propositions pour vous montrer qu'il y a l'espace\* et si, derrière, cela se traduit simplement par le fait de procéder au vote, sans vous laisser au moins le temps entre vous de vous concerter sur le fait de les adopter ou non, je trouve que c'est très dommage pour l'exercice démocratique.

#### **M<sup>me</sup> Labrousse, présidente de séance**

Non, les propositions que vous pouvez faire ce soir les uns et les autres sont portées au Journal Officiel, ne sont pas lettre morte.

#### **M. Conway**

Le Journal Officiel va servir de règlement intérieur ?

#### **M<sup>me</sup> Labrousse, présidente de séance**

Non, ce n'est pas le règlement intérieur.

#### **M. Conway**

C'est bien ce que je dis.

**M<sup>me</sup> Labrousse, présidente de séance**

Monsieur Conway, vous n'avez donc pas de proposition aujourd'hui ? Nous vous écoutons...

**M. Conway**

Je n'ai pas fini mon intervention, mais je laisse la parole à Christophe Macé.

**M<sup>me</sup> Labrousse, présidente de séance**

Non, c'est moi qui donne la parole à Monsieur Macé !

Vous avez la parole, Monsieur Macé.

**M. Macé**

Je vous remercie, Madame Labrousse.

Je pense que notre collègue Christophe Conway est intervenu sur un point - nous allons faire la même chose, donc c'est très bien - sur la méthode.

J'ai deux observations à faire ce soir.

Tout d'abord, Madame Labrousse, je me suis permis de vous envoyer un mail pour vous demander précisément quand serait inscrit ce point à l'ordre du jour du Conseil Municipal. Vous m'avez répondu en me citant l'article du Code général des collectivités territoriales, que je connais par ailleurs, et qui ne m'a pas apporté la date de réponse de la réunion du Conseil Municipal. Quand j'ai découvert... Je vous ai envoyé un deuxième mail de réponse ; vous m'avez toujours fait la même réponse ; vous vous en souvenez, Madame Labrousse.

L'objet de mon mail n'était pas du tout de vous mettre en difficulté et ce n'était pas un piège ; c'était simplement de connaître cette date, de savoir à partir de là quel délai nous avons et de vous envoyer des propositions, certainement pour que nous puissions en discuter avant et peut-être déboucher, comme le fait, par exemple, la Ville d'Asnières, sur la constitution d'un groupe de travail pluraliste sur la rédaction du règlement intérieur du Conseil. C'était tout simplement cela l'objet de mon mail, Madame Labrousse, pour que l'on ait une méthode de travail entre nous.

Vous avez cru être, je ne sais pas, peut-être plus maline...

**M<sup>me</sup> Labrousse, présidente de séance**

Non, je n'ai pas cette prétention.

**M. Macé**

En tout cas, vous m'avez répondu à deux reprises sur la lecture de l'article du Code général des collectivités territoriales qui ne répondait pas à ma question.

Je trouve dommage, une nouvelle fois, cette approche entre nous ; je crois que c'est un document important qui aurait nécessité que l'on se réunisse certainement au préalable pour que l'on puisse en discuter et, éventuellement, se mettre d'accord, s'il y avait des bases d'accord possibles entre nous, entre vos propositions et les nôtres.

Ce soir, on se retrouve devant un document identique à celui voté en 2001, ne prenant peut-être pas en compte un certain nombre d'évolutions, et on va peut-être en parler tout à l'heure, et en tout cas, à coup sûr, sans certes entendre, ce que vous allez certainement faire ce soir, les propositions aussi bien de la liste conduite par M. Conway que de celle que j'ai l'honneur de conduire, et certainement pas - malheureusement, je voudrais me tromper, Madame Labrousse - en approuvant les modifications que nous souhaitons.

Je trouve que d'un point de vue méthode, c'est dommage. On rate une nouvelle fois une possibilité de travailler ensemble, tout simplement, comme le font d'autres communes ; Christophe Conway a eu raison de citer des communes proches de nous. Je signale que ces communes sont de toutes obédiences politiques ; ce n'est donc pas une question de droite ou de gauche, mais une question de méthode et d'approche entre nous.

Comme vous m'avez rappelé que nous avons six mois prévus à partir de la constitution du Conseil Municipal, nous avons tout loisir encore de discuter sereinement entre nous de ce point, de le proposer à un Conseil Municipal de septembre et que nous puissions à ce moment-là, sereinement, voter les différents points et certainement apporter, parce que je crois que l'œuvre commune est toujours utile, des améliorations au document que vous nous présentez. On est tout à fait dans les délais.

La demande de Christophe Conway, que je rejoins, est que ce point ne soit pas débattu ce soir, qu'un groupe de travail soit constitué et que nous réunissions dans les délais réglementaires évidemment le Conseil Municipal pour aborder ce point. J'imagine que début septembre, nous aurions la possibilité d'aborder d'autres questions. Ce n'est donc pas un Conseil Municipal en plus, mais un Conseil Municipal normal dans les délais de discussion de ce règlement intérieur.

Voici notre proposition ce soir, qui ne me semble pas du tout une proposition agressive vis-à-vis des uns ou des autres, mais de bon sens par rapport à ce document qui va, pendant six ans, dicter les règles de fonctionnement de ce Conseil Municipal.

Je vous remercie de votre attention.

**M<sup>me</sup> Labrousse, présidente de séance**

Merci, Monsieur Macé.

Je vais vous dire que vous aurez les moyens que la loi prévoit et que vous avez. Nous avons prévu un règlement intérieur libéral qui vous permet d'intervenir librement dans nos débats.

Jusqu'à présent, vous en avez fait un usage absurde : quelle est la date d'entrée en fonction du DGS ? Des travaux ont-ils été réalisés dans son appartement ? Qu'en est-il des indemnités de M. le Maire quand il est en mission humanitaire ? On s'interroge sur la pertinence et la richesse du débat démocratique et citoyen que vous dites tant priser.

Aussi, ce règlement intérieur est suffisamment avancé au regard de l'utilisation intelligente que vous en faites.

Voilà, Monsieur Macé, ma réponse.

Y a-t-il d'autres interventions ?

Monsieur Macé ?

**M. Macé**

C'est certainement le débat courtois que vous souhaitez avoir entre nous, vu les propos que vous êtes en train de tenir à notre rencontre, Madame Labrousse.

Je crois que ce soir, vous vous enfoncez un peu plus dans un fonctionnement de ce Conseil Municipal qui va devenir de plus en plus pénible si vous continuez comme cela, mais si vous prenez cette option, il n'y a pas de souci.

**M<sup>me</sup> Labrousse, présidente de séance**

Je vous fais confiance.

Madame Juvin-Marleix ?

**M<sup>me</sup> Juvin-Marleix**

Merci, Madame le premier Adjoint.

Mes chers collègues, bonsoir.

Je ne vois pas ce qui vous empêche, Monsieur Macé, Monsieur Conway et vos listes de faire aujourd'hui des propositions. Nous sommes là pour en discuter. Le délai a été respecté. Nous avons été tous mis en mesure d'étudier l'ordre du jour et de faire des propositions. C'est un lieu de débat démocratique, il vous appartient de faire des propositions et on est là pour voter sur les propositions que vous faites.

On ne préjuge pas du vote qui sera fait. Si le vote est en votre défaveur, ce sera le vote de chacun des conseillers municipaux en son âme et conscience. Je ne vois pas pourquoi, aujourd'hui, vous prenez pour acquis le fait que vous n'avez pas la possibilité de faire des propositions. Vous avez la possibilité d'en faire, c'est à l'ordre du jour, vous en discutez, et voilà ! Si cela ne vous plait pas...

Je ne vois pas ce qui vous empêche de faire des propositions et d'en discuter aujourd'hui.

**M. Conway**

Je vais faire des propositions...

**M<sup>me</sup> Juvin-Marleix**

Tant mieux !

**M. Conway**

Comme vous dites : « *en votre âme et conscience* », si vous en êtes d'accord, je souhaite que ce soit, à l'issue de cette discussion, un vote à bulletin secret.

**M<sup>me</sup> Juvin-Marleix**

Ce n'est pas à moi d'en décider ; ce n'est pas moi qui dirige les débats. Il appartient au premier Adjoint d'en décider.

**M<sup>me</sup> Labrousse, présidente de séance**

Cela ne peut pas être à bulletin secret, mais à la majorité.

**M. Macé**

À ce moment, je demande, puisque je constate que vous ne voulez pas retirer ce point de l'ordre du jour et c'est dommage...

**M<sup>me</sup> Labrousse, présidente de séance**

Non.

**M. Macé**

... qu'à chaque proposition, nous passions au vote, sur l'ensemble des propositions de M. Conway et des nôtres, pour savoir comment vous vous positionnez les uns et les autres. C'est tout simple.

Sinon, nous connaissons le résultat d'avance.

**M<sup>me</sup> Labrousse, présidente de séance**

Écoutez, Monsieur Macé, ce n'est pas possible !

Madame Fommarty ?

**M<sup>me</sup> Fommarty**

J'étais en train de calculer dans ma tête... En août, il n'y a pas de Conseil Municipal et comme le Conseil a été élu le 9 mars, le règlement intérieur doit être voté avant le 9 septembre.

Le prochain Conseil Municipal de septembre n'est peut-être pas programmé dans la toute première semaine...

**M<sup>me</sup> Labrousse, présidente de séance**

Je n'en connais pas encore la date. Elle dépend de l'agenda de M. le Maire.

**M<sup>me</sup> Fommarty**

Au niveau des dates, vous dites qu'on est largement dans les temps ; ce n'est pas si sûr que cela.

**M<sup>me</sup> Labrousse, présidente de séance**

Voulez-vous me dire ce que vous proposez, Madame Fommarty ?

**M<sup>me</sup> Fommarty**

M. Macé et M. Conway disaient que nous avons largement le temps de remettre à une autre séance. Or, la date butoir étant le 9 septembre, je ne suis pas certaine que ce soit possible de remettre à une autre séance.

**M<sup>me</sup> Labrousse, présidente de séance**

On le vote aujourd'hui.

Merci, Madame.

Nous allons passer au vote.

Monsieur Conway ?

**M. Conway**

Ce préambule était tout à fait intéressant ; c'était surtout à destination du public pour qu'il sache un peu comment cela fonctionne derrière.

Voici nos propositions.

Tout d'abord, on s'applique à nous-mêmes, les bonnes idées ne sont pas forcément chez nous, on regarde déjà autour, ce n'est pas la peine de réinventer le fil à couper le beurre...

Le premier exemple vient de Courbevoie où le règlement intérieur a été modifié sur deux points.

Premièrement, le délai d'envoi de l'ordre du jour ; ce sont désormais cinq jours francs, hors week-ends et jours fériés. C'est une demande que nous reprenons pour La Garenne-Colombes.

Deuxièmement, concernant l'information dans le bulletin municipal, désormais, une demi-page est ouverte à chaque liste ; nous demandons, même chose, cette application. Nous ajoutons notre grain de sel sur le fait que cette tribune soit dans la troisième de couverture ou juste en face et pas juste avant les ordures et avant la publicité finale. C'est notre première proposition.

*(Rires.)*

La deuxième vient de Neuilly, où la mairie a décidé...

*(Brouhaha.)*

**M. Macé**

Écoutez ! Cela vient de Neuilly !

**M. Conway**

J'aimerais bien ne pas être interrompu...

La nouvelle mairie a ouvert la participation aux commissions d'attribution des logements sociaux aux listes de l'opposition et à toutes sensibilités. Pareil, je demande que ce principe soit également dans le règlement intérieur.

L'autre point vient de nos expériences passées en termes d'information et d'accès à l'information. Nous avons insisté sur le fait qu'il était à nos yeux anormal que les copies soient facturées. Nous demandons que dans le Règlement intérieur soit inscrit le fait de mettre à disposition les pièces aux formats électroniques courants (Word, PDF, etc.) et de transmettre les pièces en format papier pour les formats électroniques professionnels, style AutoCAD, logiciels financiers, etc. et que dans ce cas, le coût des photocopies ne soit pas facturé et bien pris en charge au niveau de la collectivité, puisque ce sont des représentants élus qui exercent cette demande.

Cela éviterait d'arriver à des aberrations du style, quant au dernier Conseil Municipal figurait à l'ordre du jour le vote de la convention triennale du conservatoire et n'était pas joint dans les documents le projet de convention lui-même ; je suis allé le demander et on m'a facturé 30 centimes d'euro, puisque c'était recto verso. Je ne vous dis pas toute la mécanique derrière en termes de gestion de comptabilité, parce que je pense que cela génère un certain travail. Si je n'avais pas eu ce document, on ne se serait pas aperçu que dans les attendus expliquant le principe du vote, ce point ne figurait pas dans la convention.

Par ailleurs, à l'inverse, on a eu au niveau de la commission de délégation des services publics, pour ce qui concernait la fourrière, au moment du vote, tous les éléments utiles, et avant, on a eu des plans, la copie des rapports, à la limite c'était un peu trop... Sous format électronique, c'est très bien.

Un dernier point qui vient illustrer cette demande en termes d'information : vous le savez, on nous a demandé de travailler sur la circulation des vélos sur la place de Belgique. J'ai envoyé une demande proposant un mode de fonctionnement et vous m'avez répondu deux choses.

Premièrement, qu'aucun conseiller de la majorité municipale ne participerait à ce travail préparatoire.

Deuxièmement, aucune mise à disposition ne serait faite puisque c'était, à vos yeux, une mission *intuitu personae*. On se retrouve à devoir, alors que l'on exerce un service, un travail qui est d'utilité collective, payer les photocopies nous-mêmes, demander ponctuellement les documents, sans avoir le concours des services compétents dans ce domaine.



Pour revenir au règlement intérieur, nous demandons deux choses.

La première est que soit précisé le délai de réponse, avec éventuellement une justification en cas de non-réponse, donc prévoir un délai ; nous proposons 15 jours après la demande. C'est l'article 3, qui viendrait en plus de la transmission en format électronique.

La seconde est que dans l'article 13, il y ait au moins quatre conseillers présents qui peuvent demander le vote à bulletin secret.

Ce sont quelques propositions que nous faisons, que nous soumettons à ce vote, dont j'attends avec impatience le résultat.

**M<sup>me</sup> Labrousse, présidente de séance**

Merci, Monsieur Conway.

Je vais vous répondre, dans un premier temps, concernant la place qui vous est réservée dans le bulletin municipal. Vous dites que vous êtes juste avant les ordures ménagères, mais je constate que tout le monde est sur la même ligne, que ce soit la liste de M. Macé, la vôtre ou la nôtre ; nous avons tous la même place.

Si nous appliquons le règlement, je suis désolée de vous le dire, Monsieur Conway, mais à la proportionnelle, vous n'auriez pas beaucoup de place.

En ce qui concerne la demande que vous nous avez faite pour vos réunions, effectivement, je vous ai répondu qu'il n'y aurait pas de conseiller municipal qui siégerait dans votre commission. Vous vous êtes engagé à proposer à M. le Maire, puisque c'est quelque chose qui s'est passé entre M. le Maire et vous, un projet pour la circulation des vélos à La Garenne-Colombes. Il vous appartient, vous et votre liste, de faire le projet et de le proposer à M. le Maire à son retour ou quand vous le souhaitez.

**M. Conway**

Une petite précision... Ce n'est pas au retour de M. Juvin ; cela doit être fait en commission voirie et grands travaux.

**M<sup>me</sup> Labrousse, présidente de séance**

C'est ce que l'on a écrit...

Je me souvenais d'une conversation de M. Juvin avec vous en Conseil Municipal ; maintenant, s'il y a eu une autre problématique entre vous, je n'en ai pas connaissance.

**M. Conway**

D'abord, c'était au Conseil Municipal du 3 avril, ce n'était pas une conversation.

Ensuite, ce projet peut avancer en l'absence de M. Juvin.

**M<sup>me</sup> Labrousse, présidente de séance**

Mais je ne vous l'ai pas interdit, il me semble... Il me semble que nous avons mis à disposition une salle au Foyer des Arts et Loisirs, si ma mémoire est bonne.

**M. Conway**

Tout à fait, mais nous demandions également un accès aux services techniques, parce que pour faire des plans réalistes, il vaut mieux avoir les gens dont c'est le métier.

**M<sup>me</sup> Labrousse, présidente de séance**

Faire des plans et vous donner tous les éléments est un travail important...

**M. Conway**

Oui, pour nous aussi.

**M<sup>me</sup> Labrousse, présidente de séance**

Vous souhaitez apporter au règlement intérieur un délai de réponse de 15 jours. Je veux bien que l'on étudie ce projet après. Comme vous le savez, tout règlement intérieur peut être modifié. Celui-ci a été modifié plusieurs fois. Faites-nous en la demande expresse et nous l'étudierons.

Je ne dis pas que nous ne modifierons pas le règlement intérieur, mais dans un premier temps, je souhaite que ce règlement intérieur soit voté ce soir, en notre faveur ou en notre défaveur.

**M. Conway**

Puis-je ?

**M<sup>me</sup> Labrousse, présidente de séance**

Bien sûr, Monsieur Conway.

**M. Conway**

Cela veut dire que si le règlement intérieur, tel qu'il est, est voté, vous n'excluez pas une modification dans un délai proche ?

**M<sup>me</sup> Labrousse, présidente de séance**

Le délai, je ne peux pas vous le donner, mais je vous dis que le règlement intérieur a déjà été modifié et nous pouvons le modifier...

M. Hervo me dit qu'il a été modifié trois fois. On peut très bien le réétudier, prendre en compte et en débattre avec vous, pourquoi pas ?

Aujourd'hui, je ne peux pas prendre en compte vos desiderata.

D'autres questions ?

Monsieur Macé ?

**M. Macé**

Je constate, Madame Labrousse, que suite à l'intervention de notre collègue, M. Conway, pour l'instant, aucune de ses remarques et de ses propositions n'est prise en compte.

**M<sup>me</sup> Labrousse, présidente de séance**

Non.

**M. Macé**

On est en train de rentrer dans ce que l'on supposait, c'est-à-dire que ce soir, vous nous écoutez gentiment, mais vous avez décidé de voter ce document et vous le votez en l'état, ne nous entendant pas sur des propositions d'amélioration. C'est bien la méthode que nous disions tout à l'heure, qui est la mauvaise méthode, que vous employez ce soir. C'est vraiment dommage...

J'ai des propositions très précises à vous soumettre...

**M<sup>me</sup> Labrousse, présidente de séance**

Nous vous écoutons, Monsieur Macé.

**M. Macé**

On pourrait très bien, pour répondre à M<sup>me</sup> Fommarty, réunir le Conseil Municipal la première semaine de septembre ; cela s'est déjà fait à La Garenne-Colombes, il n'y a pas eu de souci et nous étions tous présents ; il n'y a pas de problème là-dessus.

Nous proposons, à l'article 3, que les documents demandés des points inscrits à l'ordre du jour ne soient évidemment pas à faire payer aux élus qui en font la demande, étant donné que ce sont des documents basiques que vous ne joignez pas à la convocation du Conseil Municipal, on ne sait d'ailleurs pour quelle raison, et indispensables à l'étude des dossiers.

Christophe Conway avait tout à fait raison d'indiquer que si nous n'avions pas eu possession du document sur la convention triennale d'objectifs avec l'association du Conservatoire de Musique, nous ne nous serions pas rendu compte d'un certain nombre de points.

(*Inaudible\**) précise que cette indication prévue à l'article 3 soit retirée.

Je rappelle, Madame Labrousse, qu'au dernier Conseil Municipal de Courbevoie, il a été prévu dans le règlement intérieur, voté par le député que vous avez soutenu, UMP, M. Jacques Kossowski, que les documents étaient mis à la disposition gratuitement des élus qui en faisaient la demande.

C'est notre première proposition ; je ne sais pas si on vote après, vous nous direz ensuite comment vous comptez faire.

En ce qui concerne la libre expression des élus du Conseil Municipal, nous proposons que le nombre de signes soit augmenté ; c'est l'article 21, Madame Labrousse. Quand on sait le nombre de pages du bulletin municipal, 104, je pense que l'augmentation du nombre de signes peut tout à fait se faire.

Je rappelle qu'à Courbevoie, pour donner cet autre exemple, ce sont 2 600 signes, c'est-à-dire quasiment le double par rapport à ici, qui sont donnés à chaque liste du Conseil Municipal.

Je pense d'ailleurs que la manière que vous avez employée pour que chaque liste ait cette expression n'est pas totalement correcte, parce que je rappellerai que c'est l'expression des conseillers municipaux de l'opposition. Il commence à y avoir des jurisprudences qui font que les tribunes des élus de la majorité sont retirées, parce qu'il est bien prévu que ce sont uniquement les élus de la minorité municipale qui ont un droit d'expression.

Je rappelle que vous avez, si on prend le dernier bulletin de 104 pages, 103 pages pour vous exprimer largement. D'ailleurs, vous ne vous en privez pas.

Il n'y a pas de souci, une augmentation pour l'opposition municipale me semble tout à fait réaliste. Si on prend Colombes, du temps de M<sup>me</sup> Goueta, Maire UMP, Madame Labrousse...

**M<sup>me</sup> Labrousse, présidente de séance**

Tout à fait, Monsieur Macé.

**M. Macé**

Si on prend le bulletin municipal qu'éditionnait M<sup>me</sup> Goueta, il y a des deux pages sur les tribunes libres sur 40 pages. Dans des Villes UMP, il y avait la possibilité aux listes de l'opposition de s'exprimer tout à fait convenablement.

Nous demandons ce soir une augmentation et un doublement des signes qui me semblent tout à fait raisonnables par rapport à ce qui se fait par ailleurs.

Je souhaiterais qu'un nouvel article soit prévu, nous permettant chaque année qu'il y ait un débat annuel sur le fonctionnement des quatre Conseils de quartier, que les élus présidents des Conseils de quartier puissent rapporter ce qui s'est passé durant l'année sur ces Conseils et qu'ensuite, il y ait un débat par rapport aux rapports présentés par les présidents des quatre Conseils de quartier.

Je souhaiterais que soit indiqué un article sur le référendum local prévu par les textes réglementaires et de quelle manière vous souhaitez l'appliquer sur la ville.

Je souhaiterais que les commissions municipales - c'est une proposition de complément par rapport aux commissions municipales - soient réunies systématiquement avant chaque Conseil Municipal, pour que les points soient présentés et que l'on puisse, dans un premier temps, entre nous, avoir une présentation de la part de la majorité municipale des points que vous soumettez, comme cela se passe dans d'autres communes.

**M<sup>me</sup> Labrousse, présidente de séance**

À Courbevoie notamment.

**M. Macé**

Je n'ai pas dit Courbevoie cette fois-ci, Madame Labrousse. Vous verrez le règlement intérieur voté par le Conseil Municipal de Courbevoie.

Je souhaiterais que l'opposition municipale - c'est un nouvel article que je propose - puisse, à chaque Conseil Municipal, faire une proposition de délibération concernant une affaire évidemment communale.

Autre article supplémentaire que je souhaiterais voir s'ajouter : je souhaiterais que l'on puisse émettre des vœux d'intérêt local à chaque Conseil Municipal et qu'ils soient présentés et débattus.

Voici les différentes modifications que nous souhaitons ou compléments par rapport au document que vous nous avez présenté.

Je rappellerai, Madame Labrousse, que quand vous avez dit que le règlement intérieur avait été modifié à trois ou quatre reprises lors de la précédente mandature, les modifications qui avaient été débattues étaient quand même des modifications mineures et n'étaient pas des modifications sur l'ensemble du document, rappelez-vous !

**M<sup>me</sup> Labrousse, présidente de séance**

Je n'ai pas dit cela, Monsieur Macé, mais c'était simplement pour vous faire remarquer que l'on pouvait toujours le modifier et qu'il n'était pas figé. Je n'ai pas dit qu'il avait été modifié sur la totalité, mais que l'on peut toujours apporter, comme vous l'avez dit, un article supplémentaire ou en supprimer un ; il n'est pas figé.

Monsieur Macé, je vais tenter de vous répondre, parce que vous avez quand même pratiquement utilisé votre temps de parole.

Je reviens sur le paiement des demandes de dossiers. J'ai un exemple assez parlant... Votre collègue, M. Billard, a fait la demande de l'acte notarié du CTM, Centre Technique Municipal. Savez-vous combien comporte de pages cet acte notarié, Monsieur Macé ?

**M. Macé**

Vous n'allez pas nous mettre en difficulté entre nous...

*A priori*, M. Billard m'indiquait qu'il comportait dans les 300 pages...

**M<sup>me</sup> Labrousse, présidente de séance**

Je ne demandais pas à la page près, Monsieur Macé ; je ne piège pas les gens.

**M. Macé**

Je rappelle, Madame Labrousse, que nous n'avons pas demandé copie de ce document ; c'était juste une consultation. La lecture de ce document était suffisante ; nous n'avons pas demandé...

**M<sup>me</sup> Labrousse, présidente de séance**

Il paraît que vous avez demandé copie.

M. Billard va nous le dire.

**M. Billard**

Tout à fait, si vous le permettez, Madame Labrousse.

Effectivement, initialement, nous avons demandé la copie du document, ne connaissant pas l'épaisseur du dossier. Quand j'ai pris contact avec les services administratifs, au vu du dossier, j'ai dit que je viendrais le consulter, je me suis présenté\* et je suis venu le consulter.

**M<sup>me</sup> Labrousse, présidente de séance**

Je suis ravie d'entendre cela de vous, Monsieur Billard.

Quand même, puisque j'ai commencé, Monsieur Billard, j'ai bien pris note que vous aviez demandé copie et que vu l'importance du dossier de 329 pages, vous avez demandé à le consulter, on est d'accord, mais je vais quand même vous dire qu'il comportait 329 pages ; ce sont quand même des documents importants et en gros, cela fait une ramette de papier. Or, une ramette de papier a un coût, que vous avez reconnu, Monsieur Billard, et je vous en rends grâce.

De toute façon, tous les documents, et c'est valable pour vous comme pour tout le monde, sont consultables en mairie.

De plus, le samedi matin, la mairie est ouverte et un membre de la Direction générale est présent et est à votre disposition si vous avez besoin de renseignements, quels qu'ils soient.

Voilà en ce qui concerne les documents.

Monsieur Macé, je reviens sur vos exemples. Je vois que vous avez beaucoup consulté les communes, Courbevoie, Colombes, mais pouvez-vous nous dire aujourd'hui à Colombes combien de place à l'opposition dans le bulletin municipal ?

*(M. Macé répond négativement.)*

**M<sup>me</sup> Labrousse, présidente de séance**

C'est curieux, car vous le saviez quand c'était M<sup>me</sup> Goueta et vous ne le savez pas aujourd'hui parce que c'est M. Sarre ?

**M. Macé**

Pas du tout... Je n'ai pas eu l'occasion de consulter, depuis l'élection de M. Sarre, les bulletins municipaux de la Ville de Colombes.

**M<sup>me</sup> Labrousse, présidente de séance**

D'accord.

De toute façon, nous sommes à La Garenne-Colombes et ce soir, nous travaillons sur le règlement intérieur de La Garenne-Colombes.

C'est tout ce que j'avais à dire là-dessus.

Amira ?

**M<sup>lle</sup> Haberah**

Bonsoir à tous.

Je souhaiterais savoir pourquoi M. Macé et M. Conway veulent que l'on vote dans la précipitation. Je ne connais pas la moitié des termes employés par M. Macé ; j'aimerais avoir le temps de les étudier... On peut envisager de remettre cela au prochain Conseil Municipal.

**M<sup>me</sup> Labrousse, présidente de séance**

Non !

**M. Conway**

Vous avez tout à fait raison ; c'est pourquoi nous demandons le report de cette discussion. J'imagine bien que, vous viendriez avec une proposition de dernière minute, je serais très en peine de voter ainsi à brûle-pourpoint.

Nous ne voulons pas vous mettre dans cette situation, mais on nous demande de faire les propositions et de voter.

On sait très bien que ce soir, n'ayez pas de crainte, vous allez voter pour le règlement intérieur ; les propositions feront l'objet, si Dieu le veut, d'une modification ultérieure.

Justement, je comprends tout à fait votre problème ; on est tout à fait en phase.

**M<sup>lle</sup> Haberah**

Vous n'avez pas très bien compris mon propos...

Je voulais dire que l'on pouvait voter aujourd'hui le règlement intérieur, dans la mesure où on peut le changer après en ayant pris en compte vos propositions.

Donc pourquoi on ne peut pas le voter aujourd'hui ?

**M. Conway**

Il y avait une suspicion comme quoi nous n'avions pas de proposition ; on nous demande de les faire, donc nous les faisons. Le vote n'est pas encore là...

Je n'ai pas d'inquiétude sur l'issue du vote, si c'est cela qui est...

Je voulais juste intervenir sur deux choses.

Premièrement, vous posiez une question concernant Colombes ; voilà le projet : « *bulletin d'information général : Les conseillers municipaux de l'opposition ont accès au bulletin d'information général de la Ville de Colombes. Deux pages du magazine sont réservées aux tribunes de libre expression et sont également réparties entre les groupes politiques représentés au Conseil Municipal* ».

**M<sup>me</sup> Labrousse, présidente de séance**

Ce sont des renseignements depuis mars ?

**M. Conway**

Ce sont des renseignements sur le projet de règlement intérieur proposé par la majorité à l'ensemble du Conseil Municipal.

**M<sup>me</sup> Labrousse, présidente de séance**

D'accord, Monsieur Conway.

Merci.

**M. Conway**

Deuxièmement, j'ai beaucoup aimé votre exemple des 329 pages, parce que cela illustre bien que l'on ne fait pas tomber les arbres pour le plaisir, que l'on sait être responsable et que si on demande ces photocopies, c'est simplement pour exercer notre métier d'élu. N'y voyez pas malice, il est normal que nous puissions avoir des documents à disposition.

Nous faisons la proposition qu'en cas de demande, ces documents puissent être transmis sous format électronique. C'est une proposition. On verra le moment venu.

Ne laissez pas croire que nous prenons un malin plaisir à occuper les services administratifs à nous faire des photocopies ! C'est dommage...

Enfin, puisqu'il faut aller même dans les articles sur lesquels il n'y a pas d'existence, je voudrais, outre l'aspect Conseil de quartier, demander qu'il y ait une audition du Conseil Municipal des jeunes au moins une fois par an devant le Conseil Municipal.

**M<sup>me</sup> Labrousse, présidente de séance**

Bien, on en prend note, Monsieur Conway.

Monsieur Macé ?

**M. Macé**

Je souhaiterais, parce que je n'avais pas terminé, Madame Labrousse, proposition complémentaire, nouvel article, qu'il y ait constitution d'une commission pluraliste des attributions de logements sociaux sur la ville et des places en crèche. L'exemple qui vient d'être montré à Neuilly-sur-Seine est révélateur du fonctionnement possible dans le 92, puisqu'à Paris, avec le Maire depuis 2001, Bertrand Delanöe, cela se fait régulièrement maintenant.

Madame Labrousse, vous m'avez inquiété à un moment, dans les propos que vous avez tenus, en me disant que j'avais utilisé mon temps de parole.

Rassurez-moi... Dans votre proposition de règlement de ce soir, il n'y a pas de temps de parole indiqué pour chaque élu. Est-ce bien le cas ? Proposez-vous un temps de parole ou non ?

**M. Hervo**

Pas encore.

**M<sup>me</sup> Labrousse, présidente de séance**

Pas encore.

**M. Hervo**

Cela peut faire partie des modifications...

**M<sup>me</sup> Labrousse, présidente de séance**

Je vous ferai remarquer, Monsieur Macé, que lorsque vous me demandez la parole, je vous la donne toujours.

**M. Conway**

Monsieur Hervo, avez-vous demandé la parole ?

**M<sup>me</sup> Labrousse, présidente de séance**

Je vous ai toujours donné la parole et ne vous ai jamais empêché...

**M. Macé**

Je ne dis pas le contraire, Madame Labrousse... Je suis rassuré que pour l'instant, vous ne proposiez pas de limiter le temps de parole des élus, mais j'attends avec impatience que M. Hervo fasse cette proposition et la vote et que l'on puisse en discuter devant les tribunaux ensuite ; ce sera très intéressant...

**M<sup>me</sup> Labrousse, présidente de séance**

Pourquoi devant les tribunaux ?

**M. Macé**

Parce que, Madame Labrousse, une jurisprudence existe là-dessus, qui a fait que chaque règlement intérieur où il y avait un temps limité de parole accordé aux élus a été annulé, donc allez-y ! Il n'y a pas de souci, on ira devant le tribunal administratif !

**M<sup>me</sup> Labrousse, présidente de séance**

Regardez bien dans le règlement, il n'y a pas de temps de parole !

**M. Macé**

Madame Labrousse, faites attention à ce que vos collègues de la majorité peuvent dire, parce qu'il y a, fort heureusement, des pratiques et une jurisprudence qui existent sur ces différents points et c'est une très bonne chose.

Il n'y a pas de temps de parole, j'en prends acte ; je vois que c'est confirmé. Ne menacez donc pas que vous allez instaurer...

**M<sup>me</sup> Labrousse, présidente de séance**

Je ne vous ai pas menacé !

**M. Macé**

Je parle pour M. Hervo, Madame Labrousse.

**M<sup>me</sup> Labrousse, présidente de séance**

Entendu.

Monsieur Macé, souvenez-vous qu'au départ, si ma mémoire est bonne, nous avons mis un temps de parole et l'avons retiré.

**M. Macé**

Parce que vous avez compris qu'il y avait une jurisprudence.

**M<sup>me</sup> Labrousse, présidente de séance**

Cela a été une des modifications du règlement intérieur.

**M. Macé**

Tout à fait.

Merci de m'en donner acte, Madame Labrousse.

**M<sup>me</sup> Labrousse, présidente de séance**

Je sais reconnaître les choses, Monsieur Macé.

Nous passons au vote.

Qui est contre ? Quatre voix. Qui s'abstient ? Une abstention. Qui est pour ? Adopté à la majorité.

Avant de passer au point n° 2 de l'ordre du jour, je voulais vous présenter M. Loïc Ratel, qui est dans la salle et qui est notre nouveau directeur du CTM.

Bienvenue, Monsieur Ratel !

## **II - Culture, Jeunesse et Sports**

### **2.1 - Convention de mise à disposition à titre onéreux d'une salle à la Maison des Clubs et d'une salle à la Maison des Associations Patriotiques pour l'association « Label ».**

#### **M. Perrée**

La Ville accorde une place importante, comme vous le savez, aux activités liées aux méthodes de bien-être, de relaxation et d'expression.

Nous avons une demande d'occupation de locaux de l'association « Label » qui pratique le qijong\*.

Le planning de la Maison des Clubs et de la Maison des Associations Patriotiques permet de satisfaire à cette demande.

Je vous propose donc d'autoriser M. le Maire à signer cette convention de mise à disposition des locaux municipaux pour un montant d'un euro pour un an.

#### **M<sup>me</sup> Labrousse, présidente de séance**

Avez-vous des questions ? (*Aucune.*)

Nous passons au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Adopté à l'unanimité.

### **2.2 - Convention de mise à disposition, à titre onéreux, d'une salle au Foyer des Arts et Loisirs pour l'association « Théâtroshow ».**

#### **M. Perrée**

C'est la même chose pour une association qui s'appelle « Théâtroshow ».

Comme je le disais, la Ville accorde une grande importance aux activités qui se rapportent au théâtre aussi. Nous étudions donc les demandes de diverses associations garennoises et notamment celle de cette association Théâtroshow.

Nous avons une opportunité sur le planning d'occupation du Foyer des Arts et Loisirs et pouvons donc satisfaire leur demande.

Nous allons, pour une période du 1<sup>er</sup> septembre 2008 au 30 juin 2009, établir une convention.

#### **M<sup>me</sup> Labrousse, présidente de séance**

Merci.

Cette association concerne cinq personnes : une Garennoise qui a écrit une pièce de théâtre qu'elle met en scène avec quatre comédiens.

C'est un prêt pour une année et une pièce qui pourra être produite à La Garenne-Colombes lors de cycles d'animation.

Des questions ? (*Aucune.*)

Nous passons au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Adopté à l'unanimité.

### **2.3 - Convention de mise à disposition, à titre gracieux, de la piscine municipale de La Garenne-Colombes pour les élèves de 6<sup>ème</sup> du collège Les Vallées.**

#### **M<sup>me</sup> Raimbault**

Il s'agit ici, mes chers collègues, de reconduire, comme chaque année, la convention de mise à disposition à titre gracieux de la piscine pour les élèves de 6<sup>ème</sup> du collège Les Vallées.

#### **M<sup>me</sup> Labrousse, présidente de séance**

Merci, Monique.

Des questions ?

Monsieur Billard ?

#### **M. Billard**

Une question s'il vous plaît... Des élèves garennois sont affectés sur le collège Seurat de Courbevoie. Dans ces conditions, savez-vous si ces élèves ont accès à la piscine de Courbevoie ? Peut-on avoir une information sur ce sujet ? La réponse n'est pas forcément immédiate...

#### **M<sup>me</sup> Labrousse, présidente de séance**

Je suis désolée, Monsieur Billard, je n'ai pas la réponse.

Monique Raimbault l'a-t-elle ?

**M<sup>me</sup> Raimbault**

Non, mais je vous la ferai parvenir.

**M. Billard**

Merci beaucoup.

**M<sup>me</sup> Labrousse, présidente de séance**

Y a-t-il d'autres questions ? (*Aucune.*)

Nous passons au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Adopté à l'unanimité.

**2.4 - Renouvellement de conventions de mise à disposition de locaux municipaux, à titre onéreux, sur une période triennale entre la Ville de La Garenne-Colombes et des associations garennoises.**

**M<sup>me</sup> Labrousse, présidente de séance**

Avant qu'Yves ne prenne la parole, il y a, comme vous l'avez vu dans le rapport de présentation, différentes associations. Je demande aux membres de ces associations de ne pas prendre part au vote et de nous faire connaître à quelles associations vous appartenez.

Je ferai un tour pour savoir qui ne prend pas part au vote.

**M. Perrée**

Comme vous venez de l'expliquer, il y a une mise à disposition de locaux municipaux à titre gracieux.

Cette convention triennale arrive à son terme et il est donc nécessaire de la reconduire.

Depuis janvier 2008, la mise à disposition de locaux municipaux est opérée à titre onéreux avec un montant fixé à un euro.

Je vous demande d'autoriser M. le Maire à signer cette convention triennale pour un euro avec les associations dont on va vous parler.

**M<sup>me</sup> Labrousse, présidente de séance**

Avant de passer au vote, y a-t-il des questions ? (*Aucune.*)

Nous allons passer au vote et je vais faire un tour de table.

Pour le Comité d'Entendre des Associations Patriotiques de La Garenne-Colombes, qui ne prend pas part au vote ? (*M. Bernard Chaillet et M. Yves Perrée ne prennent pas part au vote.*)

Je peux peut-être faire voter pour chaque association... Non... On note et c'est tout.

Pour le Conservatoire de Musique ? (*Personne.*)

Pour le Photo-Club Garennois ? (*Personne.*)

Pour Chœur et Orchestre de Chambre Telemann ? (*Personne.*)

Cercle des Arts Plastiques ? (*Personne.*)

Amicale Philatélique et Cartophile Garennoise ? (*M. Jean-Pierre Hervo ne prend pas part au vote.*)

Association Culturelle Portugaise Courbevoie - La Garenne-Colombes ? (*Personne.*)

Foyer Esquimaux ? (*M. Jean-Pierre Butet ne prend pas part au vote.*)

Club Loisirs et Découvertes ? (*Personne.*)

Relais Mini Schools ? (*Personne.*)

Club Vermeil ? (*Personne.*)

Amicale des Anciens Elèves de La Garenne-Colombes ? (*M<sup>me</sup> Mangeard, M<sup>me</sup> Vaussoué, M. Pouilly et M<sup>me</sup> Gaillabaud, Yves Perrée et Ghislain de Boutray ne prennent pas part au vote.*)

Les Amis de l'Atelier ? (*Personne.*)

Activités sportives de l'École Privée Sainte-Geneviève ? (*Personne.*)

Croix Rouge Française - Comité de La Garenne-Colombes ? (*M<sup>me</sup> Vaussoué ne prend pas part au vote.*)

Pétanque Club Garennois ? (*Personne.*)

Tir Sportif Garennois ? (*Personne.*)

Education Nationale, 27<sup>e</sup> circonscription Colombes-La Garenne-Colombes pour les activités sportives ? (*Personne.*)

Nous passons au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Adopté à l'unanimité.

**2.5 - Jumelage-échanges internationaux : demande de subvention auprès du Conseil général.**

**M. Barraquand**

Mes chers collègues, je vous ai présenté lors du Conseil Municipal du 14 avril dernier le budget relatif au jumelage pour l'année 2008, en précisant et en rappelant la philosophie du jumelage à La Garenne-Colombes, les relations que nous entretenons avec les Villes jumelles et les montants à prévoir pour l'exercice de nos actions au bénéfice de nos populations pour 2008.

Je vous demande ce soir d'autoriser M. le Maire à demander une subvention auprès du Conseil général des Hauts-de-Seine pour participer au budget alloué au jumelage pour l'année 2008.

Merci.

**M<sup>me</sup> Labrousse, présidente de séance**

Merci, Monsieur Barraquand.

Y a-t-il des questions ?

Monsieur Billard ?

**M. Billard**

Merci, Hervé, pour la description.

L'année dernière, si j'ai bonne mémoire, on avait déjà fait cette demande au Conseil général. Je voulais savoir quelle avait été la réponse du Conseil et, si elle a été favorable, quel montant a été attribué au titre de cette subvention.

**M. Barraquand**

Effectivement, une démarche similaire a été effectuée l'an passé. On a pu avoir une subvention à hauteur de 6 000 euros de la part du Conseil général pour les activités de jumelage.

**M<sup>me</sup> Labrousse, présidente de séance**

C'était la première demande l'année dernière. Comme on est à un an de décalage, nous n'avons pas encore la réponse du Conseil général. Dès que nous aurons le renseignement, Monsieur Billard, nous vous le communiquerons.

**M. Billard**

Merci.

**M<sup>me</sup> Labrousse, présidente de séance**

Y a-t-il d'autres questions ? (*Aucune.*)

Nous passons au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Adopté à l'unanimité.

**III - Services Techniques**

***Bâtiments communaux***

**3.1 - Appel d'offres ouvert - Travaux de construction d'une Médiathèque située 20/22, rue de Châteaudun.**

**M. Hervo**

Je vais essayer de faire simple, malgré un problème un peu compliqué auquel s'est confrontée la commission d'appel d'offres au cours des semaines écoulées. Il s'agit, mes chers collègues, de l'attribution des travaux de construction de la Médiathèque.

Le marché était constitué de 13 lots pour lesquels un appel d'offres a été lancé et pour lesquels la commission d'appel d'offres s'est réunie à deux reprises.

Vous avez sous les yeux un rapport extrêmement complet et bien détaillé, qui vous présente un panel à peu près complet de toutes les possibilités du Code des marchés publics auxquelles il a fallu avoir recours pour trouver des réponses et des solutions à tous les problèmes qui se sont posés.

En fait, trois lots n'ont fait l'objet d'aucune proposition et vont donc être relancés sous forme de marchés négociés ou de marchés à procédure adaptée selon les montants.

Le lot « *gros œuvre* » a fait l'objet d'une offre beaucoup trop élevée, irrecevable, et doit donc être relancé en marché négocié.

Le marché de façade et de métallerie, lot n° 5, s'est avéré devoir être déclaré sans suite parce que l'offre qui nous était faite était sans rapport avec la question posée. Il doit être relancé sous forme de trois lots distincts.

Enfin, le lot « *plomberie* », qui n'est pas un gros lot mais qui lui aussi avait une réponse dont le montant était tout à fait hors du sujet, doit être relancé en négocié.

Aujourd'hui, je vous propose, mes chers collègues, d'approuver les propositions de la commission d'appel d'offres qui consistent à :

- attribuer les travaux pour les lots n° 4, 6, 8, 9, 10, 11 et 13 ;
- approuver la relance sous forme d'un marché négocié pour le lot n° 1, le gros œuvre, pour un montant prévisionnel porté à 1 850 000 euros hors taxes ;
- relancer le lot VRD en marché à procédure adaptée ;



- relancer le lot étanchéité sous forme d'un marché négocié pour un montant prévisionnel inchangé par rapport à celui qui figurait dans le budget initial ;
- relancer le lot « menuiseries extérieures » déclaré sans suite sous forme de trois lots distincts ;
- relancer le lot n° 7 du carrelage sous forme de marché à procédure adaptée ;
- relancer sous forme négociée le marché du lot n° 12 « plomberie ».

La commission d'appel d'offres a dû faire preuve de beaucoup d'imagination, avec bien évidemment l'assistance du service des marchés publics, pour réussir à trouver des solutions permettant de tout de même trouver les entreprises ; en ce moment, les entreprises sont très chargées, elles sont très sélectives dans leurs réponses et nous n'avons pas eu beaucoup de succès.

Tout ceci va se relancer, si vous en êtes d'accord, selon les modalités que je vous ai proposées et qui ont été évidemment débattues en commission d'appels d'offres et arrêtées à l'unanimité des participants, toutes tendances confondues.

Merci.

**M<sup>me</sup> Labrousse, présidente de séance**

Merci Jean-Pierre.

Y a-t-il des questions ?

Monsieur Macé ?

**M. Macé**

Comme vous le savez tous, nous sommes pour le projet d'une Médiathèque à La Garenne-Colombes, donc il n'y a pas de souci sur notre vote par rapport à ce projet.

En revanche, nous assistons progressivement à une dérive du coût de l'opération - on en a déjà débattu lors de la séance du 13 mai 2008, où vous avez augmenté le budget prévisionnel de cette opération - si nous nous basons aujourd'hui sur les lots attribués où nous sommes aussi en dépassement et nous sommes donc en attente de l'ensemble des procédures qu'a relaté M. Hervo sur un résultat par rapport aux entreprises.

Je souhaiterais vraiment que le coût de cette opération soit au mieux maîtrisé. Je m'étonne des dérives, en particulier du gros œuvre, qui me semblent des dérives importantes, alors que nous avions pris, je crois, toutes les précautions de chiffrage préalable par un économiste de la construction de la réalisation de cette opération.

Je crois que la sagesse a prévalu lors de cette commission d'appel d'offres de relancer l'ensemble de la procédure, quitte à perdre quelques mois, mais des mois précieux, si on arrive à être au plus près possible de l'enveloppe prévisionnelle du coût.

On ne va pas revenir sur la discussion que nous avons eue au Conseil Municipal du 13 mai, sur le fait que vous nous aviez dit, Monsieur Hervo, que ce projet présentait à l'époque, par rapport au deuxième projet qui n'a pas été retenu, toute garantie financière de maîtrise du coût. Je crois qu'aujourd'hui, on peut être plus nuancé par rapport à ce qui avait été indiqué lors du jury et du choix définitif qui a prévalu, qui était un des critères ; il n'y avait pas que le coût, je m'en souviens très bien, il y avait d'autres critères techniques, mais le coût était apparu comme un coût sûr. Aujourd'hui, ce n'est pas le cas.

Nous savons tous qu'il y a des évolutions en défaveur des collectivités locales sur les appels d'offres et l'augmentation des matières premières, certes, mais quand on voit le résultat, pour l'instant, qui se dessinait lors de cette commission, une augmentation de plus d'un million d'euros de dépassement de crédit, évidemment que l'on peut être inquiet par rapport à cette évolution.

Nous voterons pour ce soir, mais avec beaucoup de « mais » dans la maîtrise future de l'ensemble du coût de cette opération.

C'était, mes chers collègues, notre observation générale par rapport à cette opération qui doit absolument être réalisée sur notre ville, nous en sommes bien d'accord.

**M<sup>me</sup> Labrousse, présidente de séance**

Merci, Monsieur Macé.

M. Hervo va vous répondre.

**M. Hervo**

Avant les questions de M. Conway, je vais répondre à M. Macé, car je risque d'oublier la question dans l'intervalle ; je n'ai pas pris de note.

Monsieur Macé, je crois que votre tendance politique, votre équipe politique, était suffisamment bien représentée à la commission d'appel d'offres pour que vous n'ignoriez rien des débats qui ont été les nôtres et qui ont été, bien évidemment, dans le sens de la recherche de la meilleure maîtrise possible du coût de cette opération.

La perspective à l'ouverture des plis d'un dépassement budgétaire de plus d'un million d'euros est évidemment totalement inenvisageable. Cela va sans dire et je crois que personne n'a à s'en attribuer les mérites ; nous sommes tous unanimes pour juger de la conduite à tenir.

J'ai quand même ressenti dans vos propos une note de perfidie que je voudrais souligner, en comparant le projet retenu par rapport à d'autres projets qui auraient pu l'être.

Imaginez-vous que le coût du mètre cube de béton pour construire l'ouvrage de l'architecte X soit différent du coût du mètre cube de béton pour construire l'ouvrage de l'architecte Y, quel que soit le projet retenu, les impacts de la conjoncture auraient été

évidemment les mêmes. Ce n'est donc pas la peine d'essayer d'aller chercher des arguties qui n'ont pas de signification, Monsieur Macé, d'autant que sur ce sujet de la Médiathèque, nous ne sommes guère en conflit, voire pas du tout.

Tout simplement, nous sommes face à une conjoncture difficile, à laquelle la commission a essayé de trouver des moyens de redresser la situation. Il est néanmoins à craindre que nous ayons, de par les effets de cette conjoncture, à devoir supporter un dépassement de probablement quelques centaines de milliers d'euros.

Ce ne sera pas le million qui est sorti des plis ; évidemment, il est totalement insupportable. Il sera forcément et évidemment - la question ne se pose même pas - aussi limité que possible. D'ailleurs, sur un certain nombre de ces lots importants, la commission d'appel d'offres aura de nouveau à se réunir, à statuer et à étudier le dossier.

Néanmoins, soyons clairs, il est à craindre que l'on n'arrive pas à rester dans le budget, mais ce sont les effets de la conjoncture et pas les effets du choix de tel ou tel projet. C'est dommage... C'est malheureux...

Dans une conjoncture où les matériaux augmentent, où l'énergie augmente et où les entreprises ont toutes leur carnet de commandes plein, le client n'est pas en bonne situation.

Vous savez très bien que dans d'autres conditions, quand les entreprises n'ont pas de travail, les prix sont plus attractifs. Ce n'est pas de chance pour nous, malheureusement...

M. Billard peut se porter garant de la qualité des débats et de l'attention qui a été portée à ce sujet ; c'est évident. Il n'y a pas de débat ou de discussion sur ce point.

**M<sup>me</sup> Labrousse, présidente de séance**

Monsieur Conway, vous avez la parole.

**M. Conway**

Vous connaissez notre position sur la Médiathèque et je n'y reviendrai pas.

Je voulais intervenir sur deux choses.

La première est le principe du recours à la plate-forme de dématérialisation : « *achatpublic.com* ». Il semblerait, mais vous êtes, au niveau municipal, mieux placés que nous pour corroborer cela, que cette procédure ne soit pas encore au point côté entrepreneurs et que cela génère beaucoup d'appels d'offres infructueux, de lots infructueux. On en a un exemple ce soir ; les trois lots qui obligent à relancer les procédures représentent plus de la moitié du marché de la Médiathèque.

Il se trouve que derrière, vous avez évidemment, je pense pour des questions de délai, retenu l'opportunité proposée par le Code des marchés de passer en procédure négociée.

Nous attirons votre attention sur le fait que nous trouvons gênant que pour une raison d'urgence, on passe sur un marché négocié pour un montant aussi élevé sur le lot « *gros œuvre* ».

La deuxième concernait la dernière phrase inscrite dans votre document : « *Les crédits budgétaires seront inscrits en section d'investissement chapitre 23 et seront intégrés au Plan Pluriannuel d'Investissement* ».

Je voulais vous rappeler l'opportunité que représente ce Plan Pluriannuel d'Investissement pour véritablement provoquer un débat sur les priorités, sur l'enchaînement des différents travaux et là, j'ai l'impression que cela se contente d'être un réceptacle comptable des évolutions des montants.

Je voudrais rappeler l'engagement pris au moment du Débat d'Orientations Budgétaires de provoquer une réunion avec toutes les listes en présence pour véritablement débattre du fond de ce Plan Pluriannuel et pas simplement constater que l'année 1, on a dépensé tant, l'année 2, tant et l'année 3, tant.

Je vous remercie.

**M. Hervo**

Pour ce qui est du Plan Pluriannuel d'Investissement, bien évidemment, les orientations générales qui ont été définies ne sont pas remises en cause. Pour établir un PPI, il faut d'abord empiler les données, recueillir les données ; c'est ce que veut dire cette phrase. Cela ne fait pas partie du Plan Pluriannuel d'Investissement, mais c'est une donnée importante.

L'intérêt en termes de gestion financière et budgétaire du PPI dont on a eu l'occasion de débattre n'a pas du tout à être remis en cause, bien évidemment, et la nécessité d'utiliser cet outil comme un outil de management financier est évident et n'est pas non plus remis en cause.

Vous avez apporté une certaine critique au choix de la procédure négociée. Critiquer cette méthode qui est tout à fait orthodoxe, c'est *a priori* plutôt faire un procès d'intention aux membres de la commission d'appel d'offres qui veilleront tout autant, si ce n'est plus, à travers cette procédure, à obtenir les meilleurs prix, justement à travers cette procédure qui présente une souplesse que ne présentent pas les procédures classiques d'appel d'offres, où on dit que c'est cela et pas autre chose.

Certains dans cette salle ont des cultures d'industries privées où effectivement on ouvre l'enveloppe, on dit : « *tiens, c'est intéressant* », on décroche son téléphone, on appelle le fournisseur, on lui dit : « *votre offre est tout à fait séduisante et c'est pour vous si vous me faites 100 000 euros de moins* » et cela marche.

Malheureusement, le marché public, ce n'est pas cela. M. Billard et moi-même, qui avons la même culture, en commission d'appel d'offres, avons souvent l'occasion de confronter nos frustrations devant l'absence de souplesse du Code des marchés publics.

La procédure négociée est tout aussi orthodoxe que toute autre procédure d'appel d'offres. Elle présente des souplesses de temps, de négociation et des perspectives d'obtention de prix pour mieux ajuster ; c'est pourquoi nous l'avons adoptée.

Nous aurions d'ailleurs pu l'adopter d'entrée de jeu. Peut-être que si nous avions senti le coup venir, c'est ce que nous aurions fait, nous aurions peut-être été plus vite et mieux.

Quant aux problèmes de liaison de marché public dématérialisé, à ma connaissance, cela ne marche pas si mal. Une chose, caractéristique et paradoxale, est que l'on a obtenu, dans le cadre de la Médiathèque, 27 réponses ; je cite le chiffre de tête, mais près du double de dossiers avaient été retirés, donc ce n'est pas un problème d'information des entreprises, mais un problème d'entreprises qui sont très sélectives dans le choix des dossiers auxquels elles répondent.

Quant aux gros lots qui posent problème, le gros œuvre et les façades, il y a eu des réponses, mais tout à fait insatisfaisantes.

Je crois que ce n'est malheureusement pas la procédure qui est en cause ; ce serait trop simple, parce qu'il suffirait d'y remédier et de la corriger pour que les choses rentrent dans l'ordre.

Malheureusement, c'est plus fondamental, au moins en ce moment.

**M<sup>me</sup> Labrousse, présidente de séance**

Merci Jean-Pierre.

Monsieur Conway ?

**M. Conway**

Je n'ai pas bien compris votre réponse sur le PPI ; comptez-vous faire quelque chose ?

**M. Hervo**

Oui, bien sûr.

**M. Conway**

Et quand ?

**M. Hervo**

Quand je vous ai dit que rien n'est changé en matière de PPI, il y aura quelque chose, il y aura un débat... Quand ? Je ne sais pas, on peut imaginer à l'ordre du jour de cette année.

**M. Conway**

Cette année ?

**M. Hervo**

Oui, cela reste dans les conditions qui avaient été annoncées.

**M. Conway**

Parce que vous avez eu un long débat sur esquisse, avant-projet, je ne sais plus comment on l'a finalement qualifié...

Sur la procédure négociée, vous êtes en mesure de faire appel à de nouvelles entreprises ?

**M. Hervo**

Il y a deux types de marché négocié. Si vous me demandez le détail...

**M. Conway**

Non, que comptez-vous faire ?

**M. Hervo**

... je vais sortir un joker, parce qu'il faudrait avoir sous les yeux les comptes rendus et les dossiers de la commission d'appel d'offres.

En marché négocié, il y a deux possibilités : reprendre la négociation avec les seules entreprises qui ont répondu ; c'est le marché négocié sans publicité - je parle sous le contrôle de M. Macé qui est garant de l'orthodoxie administrative ; on ne peut pas soupçonner M. Macé de ne pas être compétent en matière de droit administratif...

**M. Macé**

M. Lieberherr aussi, rassurez-moi !

**M. Hervo**

J'ai deux DGS.

*(Rires.)*

**M. Conway**

Vous êtes en train de dériver.

**M. Hervo**

On peut donc choisir soit de négocier avec la ou les entreprises ayant déjà répondu, soit de relancer le marché avec mise en concurrence, c'est-à-dire en allant rechercher d'autres entreprises.

**M. Conway**

C'était l'objet de ma question : quelle procédure allez-vous choisir ? À ma connaissance, à la lecture du document...

**M. Hervo**

Je vais vous répondre...

**M. Conway**

Je termine juste ma question... Une seule entreprise, finalement, a été retenue : la société CBM ; Dutheil Construction a été *a priori* éliminée, puisqu'il y avait une absence de renseignements permettant d'évaluer ou bien allez-vous reconsulter les deux ?

**M. Hervo**

Pour le gros œuvre, j'ai amené le dossier et j'ai mes notes et je vais parler sous le contrôle de M. Billard qui n'a pas amené ses notes.

**M. Billard**

Non.

**M. Hervo**

Pour le gros œuvre, on va relancer un marché négocié avec mise en concurrence, c'est-à-dire appel à d'autres entreprises. Le contraire aurait été surprenant.

Pour le lot « *façades* », il en est de même, puisqu'on va éclater le lot en trois lots spécialisés.

**M<sup>me</sup> Labrousse, présidente de séance**

Y a-t-il d'autres questions ? (*Aucune.*)

On passe au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? M. Conway s'abstient. Qui est pour ? Adopté à l'unanimité moins une abstention.

### **3.2 - Appel d'offres ouvert - Travaux de réaménagement d'un bâtiment existant situé 2, rue Carnot angle quai Voltaire à Bezons en vue d'y transférer les ateliers techniques municipaux.**

**M. Hervo**

Le fond de paysage est le même. Néanmoins, la situation est infiniment moins préoccupante, puisque sur l'ensemble des lots constituant ces travaux, seuls deux lots n'ont pas fait l'objet d'offres et vont être relancés l'un en marché en procédure adaptée et l'autre en marché négocié, mais ces lots ne sont absolument pas critiques.

Un autre lot, le lot « *plomberie* », n'a pas reçu non plus de réponse satisfaisante et va être lancé en marché à procédure adaptée ; là aussi, c'est un lot secondaire et non critique.

Enfin le lot « *charpente métallique* », qui est plus important, mais dont la désignation peut supporter quelques décalages sans remettre en cause les délais de travaux, avait une réponse inacceptable et inappropriée et va être relancé en marché négocié.

Aujourd'hui, je vous propose :

- d'attribuer les lots 1, 2, 5, 6, 7 et 8 ;
- de relancer en marché négocié le lot « *charpente métallique* » pour un budget prévisionnel inchangé ;
- de relancer les menuiseries intérieures sous forme de marché à procédure adaptée, là aussi pour un budget prévisionnel inchangé ;
- de relancer le lot « *chauffage-ventilation* » sous forme de marché à procédure négociée pour un budget de 130 000 euros, un peu supérieur au budget prévisionnel initial ;
- de relancer le lot « *plomberie-sanitaires* » en procédure négociée pour un montant, là aussi, un peu supérieur au budget initialement prévu ;
- de relancer le lot « *électricité* » pour un montant prévisionnel inchangé ;
- de relancer sous forme de marché à procédure adaptée le lot « *VRD* » pour un budget prévisionnel inchangé.

Ce qui fait qu'au bilan de cette affaire, entre les lots attribués, les perspectives d'enveloppes nécessaires pour les marchés négociés à relancer, nous restons dans l'enveloppe budgétaire initiale de 1 710 000 euros hors taxes.

Cette fois, peu de craintes de décalage, peu de risques de décalage des travaux dans le temps et très peu de risques de dérapage budgétaire.

M. Billard, qui a participé activement aux travaux de la commission d'appel d'offres, nous a signalé en commission qu'il n'avait aucune critique à apporter aux travaux de la commission, mais que ce n'était pas pour autant qu'il allait voter pour le projet du CTM aujourd'hui, ce qui a au moins le mérite de présenter une certaine cohérence et même une cohérence certaine.

**M<sup>me</sup> Labrousse, présidente de séance**

Merci, Jean-Pierre.

Des questions ?

Monsieur Macé ?

**M. Macé**

Mes chers collègues, comme vient de le préciser M. Hervo, depuis que vous nous avez présenté ce projet, nous sommes opposés au déménagement du Centre Technique Municipal à Bezons.

Évidemment, au-delà de l'aspect de la tenue de la commission d'appel d'offres, qui s'est tenue évidemment tout à fait correctement, comme il se doit, nous voterons contre ce rapport.

**M<sup>me</sup> Labrousse, présidente de séance**

Merci, Monsieur Macé. Nous en avons pris note.

D'autres questions ? (*Aucune.*)

Nous passons au vote.

Qui est contre ? Quatre voix. Qui s'abstient ? M. Conway. Qui est pour ? Adopté à la majorité.

### **3.3 - Passation d'un avenant n° 1 au bail emphytéotique administratif pour la conception, la réalisation, la mise à disposition et la maintenance de l'école Jean Jerphanion.**

#### **M. Hervo**

Il s'agit de la réalisation de l'école Jean Jerphanion, dont les travaux viennent de démarrer, et de traiter d'un avenant au contrat de bail emphytéotique administratif qui confie la conception, la construction, le financement, l'entretien, la maintenance à un tiers emphytéote, moyennant un loyer annuel payé par la Ville pour une durée de 23 ans à dater de la mise à disposition de l'école.

Il s'est avéré dans la mise au point du projet que les aménagements de cuisine prévus, à la suite, disons-le clairement, d'une imprécision de notre programmation n'étaient pas correctement adaptés aux besoins de la restauration scolaire.

Il a donc été demandé à l'emphytéote de nous proposer des aménagements correctifs pour rendre cette cuisine conforme aux besoins.

Par ailleurs, l'architecte de l'opération, de son côté, a proposé, en phase finale de dépôt du permis de construire, une modification de façade, modification qui est déjà ancienne, puisque c'est elle qui est sanctionnée par le permis de construire ; toutes les images que vous connaissez de cette école comprennent cette modification. Or, il s'avère que cette modification de composition de la façade entraîne une légère réduction du coût d'investissement.

Les services techniques et l'emphytéote ont donc examiné en détail tous ces points et il en résulte *in fine* une augmentation globale d'investissement de l'ordre de 260 000 euros hors taxes et que cette augmentation d'investissement entraîne une augmentation des loyers respectivement d'investissement, de renouvellement, de fonctionnement et de consommation de fluides, le tout pour une incidence de loyer annuelle de 34 172 euros hors taxes qui ne traduit rien d'autre que le coût d'amortissement des équipements supplémentaires et le coût de maintenance, d'entretien et de renouvellement sur 25 ans de ces équipements.

Le loyer annuel passe de 653 506 euros hors taxes à 687 678 euros hors taxes.

Je vous demande, mes chers collègues, d'approuver cet avenant et d'autoriser M. le Maire à le signer.

#### **M<sup>me</sup> Labrousse, présidente de séance**

Merci, Monsieur Hervo.

Des questions ?

Madame Naturel ?

#### **M<sup>lle</sup> Naturel**

Madame la première Adjointe, chers collègues, bonsoir.

Concernant la détermination des volumes, nous aimerions savoir pourquoi l'école passe de deux à trois classes ? Est-ce un surcroît d'inscriptions ?

Par ailleurs, durant ces quatre années, quand prévoyez-vous la révision des secteurs scolaires ?

Enfin, connaissez-vous le nombre d'élèves prévus par classe ?

#### **M<sup>me</sup> Labrousse, présidente de séance**

Monique Raimbault, avez-vous la réponse ?

#### **M<sup>me</sup> Raimbault**

Oui.

En ce qui concerne les secteurs, cela va être vu et il y aura des réunions avec l'inspecteur de l'Éducation nationale.

Pour la répartition des classes, pour l'instant, nous sommes justement en train de voir avec lui. Deux ou trois classes éventuellement seront ouvertes en septembre 2009.

Voilà ce que je peux vous dire pour l'instant.

#### **M<sup>lle</sup> Naturel**

Il y aura une trentaine d'élèves par classe ou plutôt moins ?

#### **M<sup>me</sup> Raimbault**

Je ne peux pas vous dire pour l'instant.

#### **M<sup>me</sup> Labrousse, présidente de séance**

Merci, Madame Raimbault.

Y a-t-il d'autres questions ?

Monsieur Conway ?

#### **M. Conway**

Je voulais intervenir sur le bail emphytéotique administratif, dans la mesure où couplé à un partenariat public-privé, ce montage, à nos yeux, présente des inconvénients.

Tout d'abord, nous avons évité une imprécision lors du Conseil de quartier Centre qui était animé par Monique Mangeard qui laissait entendre que cela ne coûtait rien à la commune de La Garenne-Colombes ; heureusement, une participante, Modem, a rappelé que pendant de nombreuses années, nous allons payer un loyer de plus de 800 000 euros.

Ensuite, ce type de montage présente un inconvénient, qui a d'ailleurs été dénoncé par le Syndicat national du second œuvre, qui consiste à éliminer de la commune publique toute possibilité aux entreprises de second œuvre de répondre à la globalité de ce marché, puisque, par principe, il s'agit de tout forfaitiser et de faire une seule prestation proposée par les entreprises telles que Bouygues, Vinci et Eiffage.

Par ailleurs, autant on comprend que ce type de procédé soit encouragé au niveau de l'État, puisque les caisses sont vides et qu'ils ont du mal à augmenter les emprunts car la dette est sous surveillance, autant ce montage, à nos yeux, ne s'applique pas à La Garenne-Colombes puisqu'on est dans une situation financière et de capacité d'endettement qui rend tout à fait possible d'emprunter pour financer.

Quand on compare les deux situations, on revient à générer un surcoût final supérieur au fait d'avoir simplement emprunté.

Enfin, le Conseil constitutionnel, lors de la précédente loi votée en 2004 et qui vient d'être votée pour être élargie, s'était déjà prononcé sur le fait de réserver cela véritablement aux cas exceptionnels, dont notamment l'urgence.

En l'espèce, ici, entre la capacité d'endettement de La Garenne-Colombes et la caractéristique de ces travaux, nous désapprouvons ce montage qui alourdit annuellement le coût pour les Garennois et, au total, va générer un surcoût de plusieurs millions d'euros par rapport à un emprunt et un montage classique.

**M. Hervo**

Monsieur Conway, il est bien dommage que vous n'ayez pas été élu au moment où nous avons débattu de cette option au Conseil Municipal.

**M. Conway**

Je vous remercie.

**M. Hervo**

Vous auriez certainement contribué à la qualité des débats à l'époque.

Si le Conseil constitutionnel déclare que ce type de contrat ne peut plus se faire, on ne le fera plus ; c'est évident. La question ne se pose pas. Pour l'instant, ce type de contrat est légal et nous avons choisi d'y recourir.

Une des raisons importantes pour lesquelles nous y avons recouru, c'est justement ce que l'on peut qualifier d'urgence, une urgence relative, mais une urgence tout de même.

Si on empilait toutes les procédures auxquelles est d'astreinte une collectivité publique en matière de publicité de marché, maîtrise d'œuvre, marché de travaux, notification de travaux, etc., nous avons fait l'étude, nous n'arrivions pas à faire mieux que trois ans entre la décision et la réalisation.

Avec une telle procédure de recours à des opérateurs privés, le délai se voit réduit très sensiblement à environ deux ans. Il y avait une relative urgence - je ne parlerai pas à la place de mes collègues des affaires scolaires -, car le besoin de nouveaux locaux scolaires pour accueillir des élèves dans de bonnes conditions s'est fait sentir de façon urgente à l'horizon de la rentrée 2009. Il y avait un certain caractère d'urgence dans cette affaire.

On peut être d'accord ou pas d'accord, c'est philosophique. L'équipe de la gauche n'est pas d'accord, mais c'est plutôt idéologique. On aime la couleur rouge, on aime la couleur bleue, ce sont les goûts et les couleurs...

C'est curieux comment ces couleurs sont venues à mon esprit, je ne l'ai pas fait exprès, mais vous allez avoir du mal à me croire.

**M. Billard**

Vous avez oublié le rose et l'orange !

*(Rires.)*

**M. Hervo**

On peut être pour ou contre pour des raisons politiques et idéologiques et là, ce n'est pas la peine d'en parler car on n'arrivera jamais à se mettre d'accord.

En revanche, je voudrais m'inscrire en faux sur deux points de vos propos, Monsieur Conway.

D'abord, je suis surpris que les propos de quiconque de notre équipe aient pu laisser croire aux Garennois que cela allait faire une école gratuite...

**M<sup>me</sup> Mangeard**

Ce n'est pas exactement ce que j'ai dit.

**M. Hervo**

Ce n'est pas une école gratuite et je serais surpris que ma collègue Monique Mangeard ait pu dire cela.

En tout cas, l'école n'est pas gratuite, c'est évident.

**M. Conway**

L'école est gratuite, mais passons...

*(Rires.)*

**M. Hervo**

Quand vous affirmez, prétendez que le recours à une telle forme de partenariat public-privé génère des surcoûts importants, je n'en suis pas du tout certain.

Cela a l'avantage important, outre les problèmes de rapidité d'exécution dont j'ai parlé, de lisser la dépense sur le long terme pour la collectivité...

**M. Conway**

Comme un emprunt !

**M. Hervo**

Non, parce qu'on n'emprunte pas pour l'entretien, pour remplacer les ampoules, etc.

Cela forfaitise tout un ensemble de services dont le coût est garanti à la collectivité, et donc au contribuable, et garanti d'être respecté pendant 25 ans.

Quelle collectivité peut aujourd'hui affirmer qu'elle connaît parfaitement le coût d'entretien d'un bâtiment public ? C'est extrêmement complexe à avoir. Au moins, on peut dire que pendant 25 ans, dans cette école Jerphanion, aucune intervention de la collectivité publique n'aura jamais lieu pour son entretien, ni pour y faire les carreaux, ni pour la balayer, ni pour refaire la peinture, ni pour changer les peintures, ni pour renouveler l'abonnement au gaz. Tout est dans la prestation de l'emphytéote.

On a donc une garantie du coût global sur 25 ans.

**M. Conway**

Pour qu'il n'y ait pas de malentendu, l'avenant prévoit bien des clauses de révision en cas de dépassement important, que l'on soit en phase sur le fait qu'il n'est pas assuré que pendant 25 ans, rien ne va bouger.

De même, c'est pour éviter tout malentendu.

**M. Hervo**

Ne faisons pas dire à l'avenant ce qu'il ne dit pas ! L'avenant a été l'occasion, avec l'emphytéote, d'essayer d'affiner l'approche du prix de revient des fluides, parce qu'il est effectivement très difficile de prévoir à l'avance le montant des fluides.

Nous avons mis en place une formule qui fait partie du même esprit que les modalités du contrat Cofathec d'entretien des chaufferies pour les consommations ; c'est un dispositif d'intéressement mutuel et de clauses de rendez-vous pour revoir ou réajuster éventuellement le coût des consommations.

Toutefois, vous aurez remarqué que le coût des loyers consommation n'est pas, et de loin, le plus élevé des loyers, bien évidemment.

Pour le reste, tout est limité. À périmètre constant, les choses sont parfaitement prévisibles en matière de coût et parfaitement contrôlées.

On peut être d'accord ou pas d'accord, on peut en discuter longtemps, mais je ne suis pas sûr, loin de là, que ce type de contrat soit paré d'autant de vices et de défauts que certains veulent bien prétendre.

Je ne vous ai certainement pas convaincu, pas plus que M. Macé ou M. Billard.

**M. Conway**

Vous dites que vous n'êtes pas sûr ; nous, c'est pareil.

Au global, par rapport à l'étalement des dépenses, vous avez cela avec un emprunt bancaire. L'argument le plus important est de réduire les délais. Il est vrai qu'on réduit les délais en restreignant la concurrence, par exemple, parce que plus personne ne peut concourir, c'est moins complexe à organiser... Il y a de bonnes raisons...

C'est pourquoi le Conseil constitutionnel réservait cela aux cas d'urgence. Le cas d'urgence n'est pas dicté par le délai, mais par rapport au besoin auquel on répond.

Pour l'aspect des loyers du budget de fonctionnement, par définition, c'est étalé sur chaque année. Ce n'est pas en le forfaitisant que l'on en change la teneur, puisqu'on paye...

**M. Hervo**

Non, mais on en maîtrise le montant.

Ceci étant, sur ce chantier, il y aura quand même des plombiers, des carreleurs, des poseurs de fenêtres, des poseurs de revêtement de sol et des peintres. C'est faire un procès d'intention aux grands entrepreneurs...

**M. Conway**

Vous parliez de l'expérience de Philippe Billard. J'ai travaillé pendant six ans dans le secteur des travaux publics et je peux vous dire qu'entre un chantier que vous obtenez en direct et un chantier que vous obtenez par l'intermédiaire d'une entreprise générale, l'entreprise générale doit faire sa marge et le client au final veut payer le même prix. C'est mathématique, malheureusement.

**M. Hervo**

J'ai fait les deux métiers, donc je connais aussi.

**M. Conway**

Donc on se comprend.

**M<sup>me</sup> Labrousse, présidente de séance**

Merci Jean-Pierre.

Y a-t-il d'autres questions ?

Monsieur Macé ?

**M. Macé**

Je ne vais pas, ce soir, relancer le débat sur le bail emphytéotique administratif. Comme le rappelait M. Hervo, nous avons eu suffisamment d'occasions d'échanger, d'arriver à un désaccord qui n'est pas qu'idéologique ; il y avait aussi d'autres raisons.

Toutefois, par rapport au rapport que vous nous présentez, je souhaiterais que vous nous précisiez un peu plus dans le détail ce qui correspond aux équipements mentionnés, puisque vous écrivez dans le rapport : « *les équipements mentionnés dans le contrat de base ne permettraient pas la mise en œuvre d'un service de restauration adapté à un effectif d'environ 200 rationnaires* ». Qu'est-ce que cela veut dire ? Que sont les équipements mentionnés qui ne correspondaient pas à cela ?

Je voudrais que vous rentriez un peu dans le détail pour que l'on comprenne bien pourquoi il manquait ces éléments.

Je souhaiterais aussi que M<sup>me</sup> Raimbault nous précise la réflexion qui est peut-être en cours et qu'elle a déjà sur les secteurs scolaires et leur redéfinition et en particulier ce que peuvent vouloir dire, en redessinant évidemment, et c'est indispensable, les secteurs scolaires, par rapport aux écoles élémentaires Marsault et Voltaire, parce que je rappelle que cette école ne comporte que des classes élémentaires.

Enfin, j'aurai une remarque par rapport à ce que vient de dire Christophe Conway : « *aujourd'hui, les caisses sont vidées* ». Je pense que ce n'est pas tout à fait la bonne expression ; il faut dire : « *le gouvernement actuel a vidé les caisses* »...

(Rires.)

On aurait l'impression que les caisses se sont vidées toutes seules... Fort heureusement, elles ne se sont pas vidées toutes seules, des décisions ont été prises qui ont fait qu'elles ont été vidées par des décisions prises par le gouvernement actuel, évidemment sous l'impulsion du Président de la République. L'argent n'a pas disparu tout seul ; c'est une politique qui a fait que cet argent a disparu.

**M<sup>me</sup> Labrousse, présidente de séance**

Jean-Pierre Hervo a la parole.

**M. Hervo**

Je ne vais pas répondre sur ce dernier aspect qui n'a pas lieu d'être débattu dans notre assemblée...

**M<sup>me</sup> Labrousse, présidente de séance**

Si les caisses ont été vidées, c'est qu'elles étaient pleines, Monsieur Macé.

**M. Hervo**

N'amorçons pas ce débat qui est sans objet ici...

Vous me demandez, Monsieur Macé, des précisions sur les équipements mentionnés. Les précisions détaillées, techniques, venez les consulter dans le dossier, car je ne les connais pas par cœur.

Globalement, en résumé, les choses sont claires, notre programmation initiale a été quelque peu légère, incomplète ou insuffisamment précise, plus exactement - faisons attention aux mots, parce que vous allez vous en resservir -, et cela a conduit, de la part des emphytéotes qui ont répondu, à des propositions de matériels qui n'étaient pas bien adaptés aux besoins classiques de cuisine de nos cantines scolaires.

En fait, il a fallu corriger le tir pour que le matériel mis en place à l'école Jerphanion soit strictement comparable avec le matériel qui existe dans nos autres groupes scolaires, tout simplement.

Aujourd'hui, on est au niveau et la restauration scolaire du groupe Jerphanion se déroulera dans des conditions strictement identiques à celles de tous nos autres groupes scolaires.

**M<sup>me</sup> Labrousse, présidente de séance**

Je passe la parole à Monique Raimbault pour la deuxième partie de la question de M. Macé.

**M<sup>me</sup> Raimbault**

Monsieur Macé, comme je l'ai précisé tout à l'heure, il y aura des réunions en concertation avec l'inspecteur de l'Éducation nationale, mais je peux vous donner approximativement le secteur qui sera Plaisance, Général-Leclerc, Auguste-Buisson, Pierre-Brossolette. C'est le secteur qui concerne Marsault principalement et Voltaire.

On arrive à une capacité d'accueil maximale sur Marsault, donc on doit désengorger, ce qui est prévu. Maintenant, à savoir si on séparera les fratrices ou pas, on est en discussion avec l'inspecteur de l'Éducation nationale.

**M<sup>me</sup> Labrousse, présidente de séance**

Merci.

D'autres questions ? (Aucune.)

Nous passons au vote.

Qui est contre ? Cinq voix. Qui s'abstient ? Qui est pour ? Adopté à la majorité



**3.4 - Avenants n° 1 au marché de mise en sécurité et accessibilité du Mastaba I situé 12, avenue Rhin et Danube - sociétés MTH Évolution, Nouvel Aspect et Société Nouvelle Électrique des Hauts-de-Seine.**

**M. Hervo**

Donc le Mastaba, la Maison Raynaud, et son adaptation pour en faire un lieu ouvert au public...

C'est un sujet qui était difficile, qui a fait l'objet d'études assez longues et assez compliquées pour trouver des solutions satisfaisantes qui ne dénaturent pas le caractère artistique de la construction, qui n'est pas qu'un simple bâtiment.

Finalement, le déroulement des travaux d'adaptation pour cette accessibilité au public a été un peu laborieux et a nécessité de très nombreuses mises au point par rapport aux marchés qui avaient été conclus avec les trois entreprises.

Vous avez le détail de tous ces ajustements, en plus ou en moins, dans le rapport que vous avez sous les yeux ; je n'y reviendrai pas.

Tout ceci, *in fine*, se traduit néanmoins par une augmentation globale du coût des travaux d'un peu plus de 45 000 euros hors taxes.

Il s'avère donc nécessaire de passer trois avenants de plus-value avec les trois entreprises titulaires des lots de maçonnerie, de second œuvre et d'électricité.

J'indique que pour le second œuvre, dont l'augmentation excède 5 %, cet avenant a été soumis à la commission d'appel d'offres le 7 juillet dernier, tout récemment ; il a recueilli un avis favorable unanime de cette commission d'appel d'offres.

Je vous demande, mes chers collègues, d'autoriser M. le Maire ou sa remplaçante en cas d'empêchement à signer ces trois avenants.

**M<sup>me</sup> Labrousse, présidente de séance**

Merci, Jean-Pierre.

Y a-t-il des questions ?

Monsieur Macé ?

**M. Macé**

Je voudrais connaître la date de fin des travaux. Une date prévisionnelle est-elle connue ? En effet, il y a quelque temps, je crois qu'il avait été annoncé juin 2008.

Maintenant, avec cet avenant et la connaissance que vous devez avoir du chantier, à quelle date prévisionnelle est prévue l'ouverture du Mastaba ?

**M. Hervo**

Les travaux sont en train de se terminer. Il y a encore un petit risque sur l'approvisionnement de nouveaux vitrages pour la verrière, dont la capacité importante doit être augmentée.

La prévision raisonnable est d'en avoir fini et d'avoir l'équipement disponible pour son utilisation finale au mois de septembre prochain.

**M<sup>me</sup> Labrousse, présidente de séance**

Merci, Monsieur Hervo.

Y a-t-il d'autres questions ?

Monsieur Conway ?

**M. Conway**

Je voulais tout d'abord resituer le contexte, vous me direz si je me trompe, puisque n'étant pas né à l'époque au niveau politique.

Le Mastaba a été acquis en 2006 pour la somme de 1,8 million d'euros, avec une subvention exceptionnelle du Conseil général de plus de 800 000 euros qui, au passage, a déclenché des actions d'étonnement par rapport à ce montant de plusieurs élus de l'opposition au Conseil général. En effet, le nombre de personnes susceptibles de bénéficier de ces prestations est relativement faible.

Une autre subvention du Conseil général a été accordée pour les travaux pour un peu plus de 78 000 euros.

Je constate que le montant des travaux « *mise en sécurité et accessibilité* » est passé de 349 000 à 404 000 euros, soit une augmentation de 15,6 % par rapport aux prévisions initiales.

Pour nous, l'acquisition du Mastaba est l'exemple même d'un dossier qui a été mal pensé et mal ficelé. Je ne vais pas revenir ici sur le bien-fondé de cette acquisition par la Ville ; il y aurait beaucoup de choses à dire sur le sujet et je crois d'ailleurs que cela a été dit en son temps, mais c'est une décision qui a été prise bien avant que je ne siége au Conseil Municipal.

Ce qui me choque, c'est que ce bâtiment puisse avoir été acquis par la municipalité pour la coquette somme de 1,8 million d'euros sans que l'on ait au préalable réfléchi sérieusement à ce que pourrait être son utilisation.

Vous l'avez dit vous-même, on a découvert un peu les problèmes, parce que ce n'était pas un bâtiment destiné à recevoir du public, mais une habitation particulière.

Aujourd'hui, la municipalité semble découvrir que ce lieu n'a pas été conçu pour recevoir du public. Le coût des travaux, déjà très élevé au départ, dérape de manière prévisible et nous pouvons craindre maintenant qu'il en soit de même pour son entretien et que cet achat ne devienne un véritable gouffre financier pour la Ville.

Je vous remercie.

**M<sup>me</sup> Labrousse, présidente de séance**

Monsieur Hervo, vous avez la parole.

**M. Hervo**

On ne va pas ouvrir un long débat et revenir sur les fondements initiaux de cette opération.

Je voudrais simplement reprendre un de vos propos, Monsieur Conway ; il n'est pas correct de dire ou d'imaginer que nous découvrons que cette construction n'est pas adaptée ou pose des problèmes d'accessibilité au public. Nous l'avons toujours su.

Les difficultés dont je fais état sont des difficultés opérationnelles quasi inévitables quand on est dans des travaux de rénovation. Faire du neuf, c'est facile. Commencer à faire des trous dans les murs, si vous n'avez jamais fait faire les moindres travaux chez vous, vous savez que l'on va de surprise en surprise souvent. Là, nous avons eu quelques difficultés de chantier.

Nous avons également - j'ai eu l'occasion d'en parler lors d'un précédent débat - été confrontés à des exigences plus strictes que nous ne l'avions imaginé émanant du bureau de contrôle qui a dit : « *il y a une verrière, elle n'est pas accessible au public, mais si le public y va, il faut qu'elle soit à 350 kilos au mètre carré et non à 250* »... Tant que vous n'êtes pas sur le terrain, sur le sujet, avec le bureau de contrôle qui doit signaler s'il est d'accord sur le projet, vous ne pouvez pas préjuger de cela.

Voilà le genre de difficultés auxquelles nous avons été confrontés, mais n'allons pas prétendre que nous avons été surpris par la chose. On prévoyait que cela n'allait pas être simple, c'est évident.

Mais on y est arrivé ! Au mois de septembre, c'est bon, cela marche !

**M<sup>me</sup> Labrousse, présidente de séance**

Merci, Monsieur Hervo.

D'autres questions ?

Monsieur Macé ?

**M. Macé**

Je ne pensais pas intervenir de nouveau, mais comme Christophe Conway se réfère à un passé que nous avons vécu pour un certain nombre d'entre nous autour de cette table, pas pour tout le monde, je voudrais rappeler que nous étions sur le principe, et sur la manière de procéder de cette acquisition, opposés et que nous trouverons toujours dommage que la Ville n'ait pas cherché des partenaires différents et n'ait pas essayé de monter une opération avec le Département ou la Région pour faire vivre ce lieu.

Nous avons toujours estimé que le montant d'acquisition nous semblait disproportionné, entre 900 000 euros d'acquisition pour du bâti et 900 000 euros pour une œuvre d'art. Nous avons été très étonnés à l'époque de l'ensemble de ces montants et nous le sommes toujours d'ailleurs ; cela n'a pas varié.

Maintenant, il y a des travaux à réaliser, ils sont là, il faudra fermer ce lieu ; nous en prenons acte et nous voterons cette délibération, mais nos critiques de l'époque, nos observations et nos propositions de faire autrement restent toujours valables et nous n'avons pas changé sur le fond.

Maintenant, ce bâtiment existe, il faut faire des travaux. On est dans un cadre où j'espère qu'évidemment, l'ensemble des coûts seront au mieux maîtrisés, comme chaque fois sur l'ensemble des opérations, mais à l'époque, nous avons émis de grandes réserves et elles sont toujours là.

Je pense que l'opération, globalement, coûtera encore plus cher au final, étant donné que, je le rappelle pour ceux qui n'étaient pas là à l'époque, la Ville a mis dans le cadre du Plan Local d'Urbanisme une réserve foncière autour de ces terrains. À terme, il y aura d'autres acquisitions foncières qui vont évidemment coûter de l'argent, aussi bien en termes d'acquisition qu'en termes d'aménagement. On est dans une opération qui aura un coût certain.

Sur toutes ces questions, nos réserves étaient là à l'époque et elles le sont toujours, mais maintenant, je prends acte qu'il y a un bâtiment et qu'il faut l'ouvrir. J'espère que l'on pourra discuter du fonctionnement et de la programmation de cet équipement, que l'on travaillera avec les autres collectivités locales et des associations garennoises pour que ce lieu vive correctement.

Nos votes entrent dans ce cadre et uniquement dans ce cadre.

**M<sup>me</sup> Labrousse, présidente de séance**

Merci, Monsieur Macé.

Y a-t-il d'autres questions ? (*Aucune.*)

Nous passons au vote.

Qui est contre ? M. Conway est contre. Qui s'abstient ? Qui est pour ? Adopté à la majorité.

**Voirie, espaces verts**

**3.5 - Appel d'offres ouvert - Prestations d'abattage, d'essouchage et d'élagage des arbres.**

**M<sup>me</sup> Juvin-Marleix**

Je vous propose de passer un marché pour l'abattage, l'essouchage et l'élagage des arbres.

En fait, c'est un marché que l'on appelle « marché à bons de commande », qui permet une souplesse tout à fait certaine, puisque les prestations ne sont faites que sur commande de la Ville ; aucun rythme ne nous est imposé, sauf une prestation minimale de 50 000 euros hors taxes que nous atteindrons évidemment, le maximum de la prestation étant de 300 000 euros hors taxes.

Il s'agit d'une durée d'un an, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2008 jusqu'au 31 août 2009.

Ce marché ne pourra pas excéder quatre années et sera renouvelable trois fois.

La commission d'appel d'offres s'est réunie le 30 juin et a émis un avis favorable sur l'entreprise SAMU, que vous connaissez déjà puisque c'est déjà l'entreprise qui s'occupe actuellement de nos arbres. Sur les cinq sociétés qui étaient en liste, une était hors compétition puisqu'elle n'avait pas indiqué correctement les prix ; sur les quatre restantes, l'entreprise SAMU est incontestablement celle qui, en termes de prix et sur les moyens humains et techniques, nous réserve les plus belles prestations.

**M<sup>me</sup> Labrousse, présidente de séance**

Merci.

Y a-t-il des questions ?

Monsieur Conway ?

**M. Conway**

Pouvez-vous préciser quelles sont les conditions de l'intervention ? Vous parlez de bons de commande, quels sont les critères qui déclencheraient ? Cette entreprise est susceptible d'intervenir sur toute la commune, c'est cela ?

**M<sup>me</sup> Juvin-Marleix**

Oui.

**M. Conway**

Et toutes les rues, sans exception, sont traitées...

**M<sup>me</sup> Juvin-Marleix**

Oui, à la fois les arbres départementaux, puisqu'une convention de transfert de gestion a été signée avec le Département. Nous intervenons moyennant le paiement d'une subvention de 45 euros par arbre départemental.

Cette entreprise interviendra donc sur tous les arbres de la commune, y compris les arbres des squares et jardins, etc., pas uniquement les arbres d'alignement.

**M<sup>me</sup> Labrousse, présidente de séance**

Merci.

Y a-t-il d'autres questions ? (*Aucune.*)

Nous passons au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Adopté à l'unanimité.

**3.6 - Appel d'offres ouvert - Travaux de voirie - Aménagement de la rue du Moulin Bailly entre les rues Noël-Pons, Louis-Blériot et Pierre-Joigneaux y compris rue Pierre-Joigneaux (90 m) et Noël-Pons (40m).**

**M<sup>me</sup> Juvin-Marleix**

Je ne vais pas vous refaire l'historique du Moulin Bailly, car d'une fois sur l'autre, ce serait un peu du rabâchage.

Il s'agit aujourd'hui, et enfin, de statuer sur l'attribution des marchés. Là aussi, la commission d'appels d'offres s'est réunie récemment, le 7 juillet, lundi dernier, et a retenu :

- s'agissant du lot « voirie » : la société Asten ;
- pour le lot n° 2, « éclairage public » : le groupement Gallet Delage Spi\* ;
- pour le lot n° 3, « espaces verts », la société Pinson Paysage,

pour un montant total hors taxes de 1 310 851,71 euros.

Ce qui est commun à chacune des sociétés, c'est qu'en termes de technique, elles sont largement au-delà de leurs concurrentes.

**M<sup>me</sup> Labrousse, présidente de séance**

Merci.

Y a-t-il des questions ?

Monsieur Conway ?

**M. Conway**

À l'avenir, pourrait-on adopter le même style de présentation que pour les chantiers faits par Jean-Pierre Hervo, à savoir que sur le document même qui est remis, il y ait la liste des entreprises et les montants, de manière à ce que l'on ait un document complet en soi ? Cela évite d'aller consulter...

**M. Hervo**

Oui, il suffit de demander aux services techniques d'unifier leurs types de rapports ; dont acte.

**M<sup>me</sup> Labrousse, présidente de séance**

Y a-t-il d'autres questions ? (*Aucune.*)

Nous passons au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Adopté à l'unanimité.

Comme vous l'avez constaté, un certain nombre d'appels d'offres ont été traités ces derniers mois, principalement sur les mois de mai et juin.

J'ai demandé à Jean-Pierre Hervo combien de réunions nous avons eues ; nous en avons eu tellement que je ne peux pas vous en donner le chiffre exact, à moins que M. Billard soit en capacité de nous le donner.

**M. Billard**

Au moins huit.

**M<sup>me</sup> Labrousse, présidente de séance**

Je tenais à remercier les services qui ont traité les dossiers, parce que c'est un travail relativement lourd ; il faut faire très attention pour ne pas tomber dans l'illégalité. C'est ce que nous faisons et ce que M. Billard a apprécié. Monsieur Billard, je vous remercie d'avoir reconnu le travail de la commission d'appel d'offres.

Monsieur Conway, vous avez la parole.

**M. Conway**

J'en profite pour traduire l'inquiétude des Garennois sur l'emballement apparemment des travaux.

Effectivement, qui dit appel d'offres pour les travaux dit enchaînement des chantiers.

Je voudrais rappeler à ce sujet le souhait des Garennois à mobilité réduite qu'un soin particulier soit pris lors des chantiers pour maintenir l'accessibilité des trottoirs. Je signale en particulier la rue de Plaisance, où il y a deux chantiers qui se font face, entre le chantier de l'école et l'immeuble en face, qui rendent les deux trottoirs impraticables. Il y a une opposition totale à la possibilité de circuler avec une chaise roulante.

**M<sup>me</sup> Labrousse, présidente de séance**

J'en prends note.

**M. Conway**

Je vois que la formule a du succès.

Un peu d'humour...

**M<sup>me</sup> Labrousse, présidente de séance**

Vous avez raison, Monsieur Conway, d'apporter une note d'humour.

Je prends note de votre remarque et en réfère aux services dès demain.

Y a-t-il d'autres questions ?

**M. Hervo**

Je souhaite dire un mot sur cette affaire de chantiers rue de Plaisance. Il est vrai que c'est une situation difficile à gérer ; c'était complètement mal foutu et dangereux au départ, on a essayé de l'améliorer et on est extrêmement vigilant sur cette affaire qui n'est pas commode. Heureusement, le chantier d'en face devrait assez vite se terminer, mais ce n'est pas simple.

Cela a été évoqué en comité de quartier et dans le cadre de la charte handicap par notre ami Robert Citerne avec ses homologues et avec les personnes qui travaillent autour de lui.

C'est un souci permanent, je vous l'assure et les solutions ne sont pas toujours faciles à trouver. Nous sommes extrêmement vigilants là-dessus.

**M. Conway**

La question ce n'est pas tellement de la vigilance, mais que ce soit intégré à l'avance. Cela doit faire partie du cahier des charges du chantier. Si le chantier ne rend pas possible le passage d'une personne à mobilité réduite, il faut prendre le problème à l'envers, c'est-à-dire que le résultat est que le passage doit être possible ; s'il ne l'est pas, le chantier doit être différé ou aménagé, avec une obligation de contrainte.

Cela peut passer, s'il n'y a pas d'autre possibilité, par une déviation de la circulation temporaire s'il le faut, mais au niveau de la personne à mobilité réduite, ce n'est pas une question de délai ou de patience, c'est sa vie quotidienne qui est bloquée.

Il faut vraiment intégrer cela, puisque les chantiers vont se multiplier, en plus des chantiers éventuellement privés. Cela doit être une préoccupation en amont du chantier.

**M. Hervo**

Nous sommes bien d'accord, Monsieur. Nous sommes parfaitement d'accord.

**M<sup>me</sup> Labrousse, présidente de séance**

Madame Juvin-Marleix ?

**M<sup>me</sup> Juvin-Marleix**

Quand il y a une difficulté de cet ordre, je parle en ce qui concerne ma délégation, je vous invite à ne pas attendre un Conseil Municipal - c'est bien de le faire en Conseil Municipal, c'est un lieu de débat - et de rappeler directement la personne concernée, en l'occurrence moi ou M. Hervo, en fonction du type de chantier.

S'il y a un problème de cet ordre, qui peut être un problème grave pour la personne qui le rencontre, il faut appeler directement la personne concernée et ne pas attendre un Conseil Municipal.

Le prochain Conseil Municipal se déroulera peut-être fin septembre ; des travaux sont en cours... Je crois qu'il vaut mieux avoir une démarche plus directe.

**M. Conway**

Je vous remercie. En l'occurrence, la démarche a été directe, puisque j'en ai parlé, dès que j'ai vu M. Hervo, au Conseil de quartier. Effectivement, je n'attends pas une tribune pour le faire.

Mon propos était d'éviter que cela se reproduise. Là, on est devant le fait accompli et, à la limite, on ne peut plus rien faire. En attendant, c'est bloqué.

C'est vraiment pour attirer l'attention sur le futur.

Il n'y a pas de problème, je continuerai à téléphoner ; j'ai les portables des uns et des autres.

**M<sup>me</sup> Labrousse, présidente de séance**

Merci, Monsieur Conway.

**M. Billard**

Je voulais m'associer aux remerciements adressés aux services techniques pour la charge et la qualité du travail qu'ils ont fourni dans le cadre de la commission d'appel d'offres. C'est important de le faire remarquer.

**M<sup>me</sup> Labrousse, présidente de séance**

Merci, Monsieur Billard.

**Environnement, Prévention des Risques**

**3.7 - Avis concernant une Installation Classée pour la Protection de l'Environnement (procédure d'enquête publique) - société SFR PROLOGUE.**

**M. de Boutray**

Chers collègues, il s'agit ce soir de la société SFR Prologue, qui est implantée au 124, avenue de Verdun, à Courbevoie, qui se trouve à moins d'un kilomètre de la Ville de La Garenne-Colombes et qui a sollicité le préfet en vertu de la législation sur les Installations Classées pour la Protection de l'Environnement, que l'on appelle « ICPE ».

La société Prologue, aujourd'hui, procède au renforcement de la production de froid, parce qu'ils accroissent l'activité et ont besoin de réfrigération supplémentaire pour les équipements informatiques.

Cette modification conduit au franchissement du seuil administratif du régime de l'autorisation préfectorale d'exploiter.

Elle demande l'autorisation d'exploiter une puissance de 1 161 kilowatts. Il faut savoir que le seuil est de 500.

Aujourd'hui, toutes les études prouvent qu'il n'y a pas de danger particulier. L'étude des dangers nous indique que les activités ne font pas apparaître de risque non maîtrisé. L'étude d'impact nous renseigne sur les effets d'installation sur l'intégration paysagère, les impacts sur l'air, l'eau, les bruits et les déchets produits, si vous souhaitez des informations très techniques et pratiques dessus.

En conclusion, nous vous demandons de bien vouloir émettre un avis favorable pour autoriser ces implantations et d'accepter ce projet d'ICPE pour la Ville de Courbevoie et surtout pour la société SFR Prologue.

**M<sup>me</sup> Labrousse, présidente de séance**

Merci, Ghislain de Boutray.

Y a-t-il des questions ?

Madame Naturel ?

**M<sup>lle</sup> Naturel**

Nous nous abstenons pour ce vote, car face à un éventuel risque, nous ne tenons pas à prendre la responsabilité de voter pour cet avis, face aussi à une augmentation massive de consommation d'énergie, sauf si vous nous dites qu'il n'y a aucun risque possible...

**M<sup>me</sup> Labrousse, présidente de séance**

Quels risques craignez-vous ?

**M<sup>lle</sup> Naturel**

Il est écrit : « de risque non maîtrisé » ; pourriez-vous préciser un peu plus ?

**M. de Boutray**

Un dossier très complet existe ; je vous invite à le consulter. Il contient 300 ou 400 pages. Je peux vous garantir que les résultats de cette enquête précisent qu'il n'y a aucun risque.

Voulez-vous que je les détaille ? J'en ai une synthèse sous les yeux... Cela vous intéresse-t-il ?

**M<sup>me</sup> Labrousse, présidente de séance**

Y a-t-il des tours aéroréfrigérantes ?

**M. de Boutray**

Non.

**M<sup>me</sup> Labrousse, présidente de séance**

Il n'y a pas de risque de legionella s'il n'y a pas de tour aéroréfrigérante.

**M. de Boutray**

Sur l'eau, il n'y a aucun rejet de type industriel ; sur l'air, il n'y a aucune émission atmosphérique ; sur le bruit, c'est insonorisé et les groupes de froid sont éloignés de toute zone d'habitation ; sur la santé, il y a une absence de risque sanitaire ; il n'y a aucun équipement de tour réfrigérante, donc pas de legionella.

Sur les autres thèmes : sans incidence sur le trafic routier, paysage, urbain, servitudes d'utilité publique, éléments humains, faune et flore.

On pourrait aller un peu plus loin, mais je peux vous garantir qu'aujourd'hui, cette installation ne comporte aucun risque.

Je ne peux pas en dire beaucoup plus. Je vous propose de donner un avis favorable sur cette ICPE.

**M<sup>me</sup> Labrousse, présidente de séance**

Monsieur Conway, vous avez la parole.

**M. Conway**

Je vais utiliser des termes techniques, mais je pense que vous comprendrez mieux que moi.

Tout d'abord, il faut savoir que ce point a été mis à l'ordre du jour du Conseil Municipal de Courbevoie, qui est la première commune concernée, et que le résultat a été un vote d'abstention de tout le Conseil Municipal, pour deux raisons :

- d'une part, il semble paradoxal de demander au Conseil Municipal de se prononcer alors que l'enquête publique n'est pas terminée, puisqu'elle se termine le 30 juillet ;
- d'autre part, pour aborder d'une manière globale entre les trois communes (Courbevoie, Bois-Colombes et nous-mêmes) le fait d'encourager la mise en chantier de systèmes de réfrigération par eau glacée.

Vous dites qu'il n'y a pas de risque. Le risque zéro n'existe pas... Il faudrait prendre le temps de voir quels moyens sont mis en œuvre lorsqu'il y a défaillance ou négligence de l'entreprise concernée, parce que souvent, les tours réfrigérantes ne sont pas destinées à créer des problèmes...

**M<sup>me</sup> Labrousse, présidente de séance**

Il n'y a pas de tour.

**M. Conway**

... c'est souvent quand elles sont mal entretenues, mal conçues ou qu'il y a un changement de propriétaire.

Je recommande vivement ce soir, contrairement à ce que vous préconisez, mais peut-être ne connaissiez-vous pas la décision du Conseil Municipal de Courbevoie, de nous abstenir le temps que l'enquête publique soit terminée et de reproposer cela au Conseil Municipal de la rentrée.

Pour terminer, une démarche devrait être entreprise par les trois communes - c'est notre souhait -, pour que ces enquêtes publiques ne tombent pas pendant les périodes d'été, de vacances, parce que cela pose effectivement le problème d'agenda que nous connaissons aujourd'hui.

**M<sup>me</sup> Labrousse, présidente de séance**

Monsieur Conway, je peux vous répondre en quelques mots...

**M. Conway**

Je voulais juste préciser que je n'interviendrai pas à nouveau sur le deuxième dossier, mais ma remarque concerne bien l'ensemble des deux dossiers. Il y a eu abstention sur les deux dossiers.

**M<sup>me</sup> Labrousse, présidente de séance**

L'enquête publique n'est pas provoquée par les communes, mais par la préfecture. En cas de danger, un système d'alerte est installé, M. le préfet en avise immédiatement les services des installations classées et toutes les mesures sont prises.

Je vous dis cela, parce que je connais un peu le fonctionnement, compte tenu que depuis huit ans bientôt, je siége en préfecture au CODERST, où tous ces dossiers sont étudiés en commission.

Les services de l'État ont répertorié tous les établissements qui ont des tours aéroréfrigérantes et qui représentaient quelques dangers ; toutes les entreprises ont été mises en demeure de se mettre en conformité.

Je peux vous assurer que M. le préfet est très attentif à tous ces dossiers. Nous les suivons pratiquement tous les mois.

**M. Conway**

D'où précisément la démarche que j'évoquais des trois communes pour décaler l'enquête publique vis-à-vis de la préfecture ; il s'agit d'une demande d'action conjointe des trois communes, plus éventuellement les autres, pour le faire.

Par ailleurs, vous évoquez cet aspect de contrôle. Il faut savoir que ce secteur est en pleine expansion, avec un fort taux de construction dans le secteur tertiaire, qui est demandeur de ces systèmes de réfrigération.

C'est vraiment l'occasion, dans le cadre de ce que l'on appelle « Agenda Cap 21 », de mettre ce point d'une solution alternative que nous appelons système de réfrigération par eau glacée.

On n'est pas directement concerné, puisqu'on est concerné par le fait que l'on est à un kilomètre du lieu. Si la commune d'implantation de ces équipements s'abstient, je comprendrais mal que nous émettions un avis favorable alors que nous sommes moins bien placés pour émettre cet avis. C'est tout.

**M<sup>me</sup> Labrousse, présidente de séance**

Je ne vous dirai pas, Monsieur Conway, les dossiers et les arrêtés où l'on voit des communes donner un avis défavorable ou s'abstenir ; ils sont très nombreux. En préfecture, on ne sait pas pourquoi ; elles ne donnent pas de raison, elles ne donnent pas de motif.

En revanche, nous sommes tenus par des délais à donner un avis. Compte tenu de la période estivale, nous sommes obligés aujourd'hui de vous demander votre avis, parce que nous sommes tenus, comme je vous l'ai dit, par les délais.

**M. Conway**

Vous êtes obligée de demander l'avis, mais nous ne sommes pas obligés de donner un avis favorable.

**M<sup>me</sup> Labrousse, présidente de séance**

Je n'ai pas dit cela. J'ai dit : « *votre avis* » ; je n'ai pas dit : « *un avis favorable* », Monsieur Conway.

**M. Conway**

Je ne reproche pas que ce soit à l'ordre du jour.

**M<sup>me</sup> Labrousse, présidente de séance**

Chacun est libre de donner l'avis qu'il souhaite.

Y a-t-il d'autres questions ?

Monsieur Macé ?

**M. Macé**

Je crois que ce soir, nous devons être attentifs à ce type de question.

Si nos collègues de Courbevoie, *a priori* à l'unanimité, c'est-à-dire tous groupes confondus, se sont abstenus, je pense que cela peut être un élément important de notre réflexion ce soir par rapport aux arguments cités par M. Conway.

Pour notre part, nous étions déjà, comme l'a dit Adélaïde Naturel, pour l'abstention ; cela ne va que renforcer notre position.

Je pense que sur ces questions, il faut être prudent. L'enquête publique, c'est vrai, se fait dans une période qui n'est pas idéale et vous le savez comme moi, Madame Labrousse.

**M<sup>me</sup> Labrousse, présidente de séance**

Je vous l'accorde.

**M. Macé**

Vous n'y êtes pour rien, c'est un constat d'une enquête lancée par la préfecture.

Je pense que ce soir, en nous abstenant collectivement, nous prenons une sage décision aussi de soutien aux collègues de Courbevoie qui sont directement concernés par cette installation sur leur territoire communal.

Je pense qu'il serait bien de montrer que les trois communes concernées ont un même avis sur cette enquête et sur, pour l'instant, un premier élément que nous demande la préfecture.

Je vous propose aussi que nous nous abstenions collectivement par rapport au dossier que vous nous présentez ce soir.

**M<sup>me</sup> Labrousse, présidente de séance**

Merci, Monsieur Macé.

D'autres questions ? (*Aucune.*)

Nous passons au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Quatre abstentions. Qui est pour ? Adopté à l'unanimité moins quatre abstentions.

### **3.8 - Avis concernant une Installation Classée pour la Protection de l'Environnement (procédure d'enquête publique) - société TELECITYGROUP France.**

**M. de Boutray**

Il s'agit, toujours dans le même ordre d'idée, de la société Telecitigroup, qui est, de même, située à Courbevoie, qui sollicite la préfecture en vertu toujours de la législation sur les ICPE.

La demande d'autorisation porte sur les installations de réfrigération composées de six groupes frigorifiques d'une puissance de 914 kilowatts pour la fabrication d'eau glacée nécessaire à la climatisation de salles informatiques, puisque c'est le métier de cette société.

La durée de l'affichage est du 30 juin jusqu'au 30 juillet inclus.

L'étude de dangers nous indique que les activités ne font pas apparaître de risque non maîtrisé.

L'étude d'impact - je l'ai également ici - nous renseigne sur les effets de l'installation sur l'intégration paysagère et tous les impacts directs.

Pour les installations se trouvant dans les locaux techniques, il n'y a pas d'impact paysagé, ni de gêne sonore pour le voisinage.

Le risque de pollution est également écarté.

Des procédures réglementaires, ainsi qu'un entretien des installations, permettent de maîtriser le risque de rejet de legionella.

À nouveau, nous vous demandons d'émettre un avis favorable pour l'installation et la mise en place de cette ICPE à Courbevoie.

**M<sup>me</sup> Labrousse, présidente de séance**

Merci, Ghislain.

C'est exactement la même chose ; ce n'est pas la même entreprise, mais c'est le même dossier, la même installation.

Y a-t-il des questions ?

Mademoiselle Naturel ?

**M<sup>lle</sup> Naturel**

Je sais que cela risque d'être un peu long, mais quelle est cette procédure réglementaire qui fait que l'on ne va pas attraper la legionella ?

**M<sup>me</sup> Labrousse, présidente de séance**

Parce qu'il n'y a pas de tour aérorefrigérante.

**M<sup>lle</sup> Naturel**

C'est de la climatisation alors ?

**M<sup>me</sup> Labrousse, présidente de séance**

C'est de la climatisation, mais sans tour aérorefrigérante, puisque depuis qu'il y a eu des problèmes avec les tours aérorefrigérantes, elles disparaissent au fur et à mesure des nouvelles constructions.

Nous avons de moins en moins de dossiers concernant ces installations.

**M<sup>lle</sup> Naturel**

Et l'avis que l'on vient de voter, c'étaient des tours réfrigérantes ?

**M<sup>me</sup> Labrousse, présidente de séance**

Non, c'est pareil, ce sont exactement les mêmes installations, sauf que ce n'est pas la même entreprise.

**M<sup>lle</sup> Naturel**

La climatisation, on sait que ce n'est pas un risque à 0 % non plus. On a eu des cas dans des hôpitaux.

C'est la responsabilité de tout le monde, de chacun ; je suis encore pour l'abstention.

**M<sup>me</sup> Labrousse, présidente de séance**

Chacun vote en son âme et conscience.

**M<sup>lle</sup> Naturel**

Oui.

**M<sup>me</sup> Labrousse, présidente de séance**

Monsieur Billard ?

**M. Billard**

Sur cette deuxième installation, on précise quand même qu'un entretien des installations va permettre de maîtriser le risque de legionella ; il est quand même cité nommément, alors que sur la précédente, on n'en parlait pas du tout.

Il y a donc peut-être un risque... Il y a quand même production d'eau froide, même si ce ne sont pas des tours aérorefrigérantes.

Il y avait quand même cet alinéa supplémentaire qui ne figurait pas pour l'autre.

**M<sup>me</sup> Labrousse, présidente de séance**

Vous ne l'aviez pas sur l'autre, mais c'est la même chose.

De toute façon, Monsieur Billard, rassurez-vous, en préfecture, je peux vous dire que ces dossiers sont épluchés ; ils ne sont pas étudiés, mais épluchés. Le préfet prend l'arrêté, mais le CODERST peut le refuser ; nous avons déjà rejeté des demandes d'installation lorsque le rapport du commissaire enquêteur était défavorable. Le préfet suit le commissaire enquêteur.

D'autres questions ?

**M. Billard**

Par mesure conservatoire, nous nous abstenons également sur ce dossier.

**M<sup>me</sup> Labrousse, présidente de séance**

J'en ai pris note, Monsieur Billard.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Quatre abstentions. Qui vote pour ? Adopté à l'unanimité moins quatre abstentions.

### **3.9 - Adoption du règlement intérieur hygiène et sécurité.**

**M<sup>me</sup> Roussillon**

Chers collègues, la Ville a décidé de se doter d'un règlement intérieur hygiène et sécurité, afin de fixer les règles communes et connues de tous en matière d'hygiène et de sécurité, conformément aux dispositions du Code du travail.

Je vous rappelle qu'il n'y a pas d'obligation en la matière dans les collectivités.



Ce règlement est destiné à organiser la vie de la collectivité dans l'intérêt de chacun et concerne tous les agents sans exception, quel que soit leur statut.

Il permet de fixer les modalités pratiques en matière d'hygiène et de sécurité relatives notamment aux problématiques d'alcool, de drogue, de gestion des incidents, de mise en œuvre de l'exercice du droit de retrait, de harcèlement moral ou sexuel, en ce qui concerne toutes les règles générales et permanentes relatives à la discipline, notamment la nature et l'échelle des sanctions qui peuvent être prises, mais également en ce qui concerne le droit de défense du salarié vis-à-vis de ces sanctions.

Je tenais à insister sur le fait que l'élaboration de ce règlement intérieur se situait dans une logique de concertation étendue à tous les services, ce qui a permis au comité de pilotage constitué de tenir compte des interrogations et des propositions des agents et de leur retourner des informations par le biais des membres du comité composé, donc une très large représentation, avec les représentants de la Direction générale, de la DRH, du service santé, environnement et prévention des risques, du personnel de service, du personnel de crèche, du Centre Technique Municipal, du personnel administratif, de la Direction jeunesse, culture et sports et un membre du CTP.

Ce qui très intéressant dans ces réunions, c'est qu'elles ont permis de s'exprimer sur des sujets difficiles à aborder, notamment sur l'alcoolisme, par exemple - ce n'est pas forcément facile à aborder dans les services -, et de cadrer cela.

Je voulais aussi insister sur le fait que le règlement intérieur hygiène et sécurité est une chose importante, mais qu'à côté de cela, nous montons et nous réfléchissons sur des actions de prévention à mettre en place - elles s'élaborent et seront, je pense, opérationnelles pour 2009 ; on y réfléchit -, comme une campagne de sensibilisation, la constitution d'un groupe relais alcool qui aura pour objectif d'assister et d'accompagner les agents.

Par ailleurs, par le biais de ce règlement intérieur, nous aidons à la formation des premiers secours, ce qui est important.

Vous avez pu voir qu'un avis favorable a été donné en CTP sur ce règlement intérieur le 10 juin 2008. La mise en application interviendra le 22 septembre, avec une information préalable auprès de tous les agents qui pourront le lire au préalable. On leur demandera de le signer. Il sera remis officiellement, on passera dans les services pour leur remettre et un exemplaire sera remis lors de chaque recrutement.

Je vous demande de bien vouloir approuver ce projet.

**M<sup>me</sup> Labrousse, présidente de séance**

Merci.

Y a-t-il des questions ?

Monsieur Conway, vous avez la parole.

**M. Conway**

J'imagine le temps que cela a demandé et je crois que ce travail est effectivement porteur d'avenir.

Je voulais juste vous poser une question. Vous évoquiez la réunion du CTP qui, si mes souvenirs sont exacts, concerne maintenant aussi bien le personnel mairie et CCAS ; ce règlement intérieur s'applique-t-il également à ce personnel ?

**M<sup>me</sup> Roussillon**

Oui.

**M. Conway**

Avez-vous demandé à M. le Président du CCAS son accord ?

**M<sup>me</sup> Roussillon**

On va dire cela...

**M<sup>me</sup> Labrousse, présidente de séance**

Vous avez de l'humour, Monsieur Conway...

**M. Conway**

L'autre fois, vous n'étiez pas en mesure de répondre à nos questions.

**M<sup>me</sup> Roussillon**

Voilà, je vous réponds !

*(Rires.)*

**M<sup>me</sup> Labrousse, présidente de séance**

Y a-t-il d'autres questions ?

Monsieur Macé ?

**M. Macé**

Madame Roussillon, merci pour votre présentation.

Je crois que c'est un document important pour les agents municipaux et donc pour notre collectivité. Il est d'ailleurs indispensable et prévu par la réglementation...

**M<sup>me</sup> Roussillon**

Il n'est pas obligatoire.

**M. Macé**

Oui, mais prévu.

**M<sup>me</sup> Roussillon**  
Peut-être.

**M. Macé**

Je crois, comme vous, indispensable que, suite à ce document, de la prévention, en ce qui concerne aussi bien l'alcool que le tabac, soit mise en place. On peut y arriver de différentes manières qui ne sont d'ailleurs pas exclusives les unes des autres : guides, réunions, formations ; je crois qu'il est indispensable de sensibiliser les agents sur les risques encourus et réels et, sur le lieu de travail, ce qu'il ne faut pas faire. C'est important ; on ne peut que vous encourager à mettre en application ce type de dispositif pour l'ensemble des agents de notre collectivité, y compris, évidemment, les agents du Centre Communal d'Action Sociale ; cela va sans dire.

J'aurai une petite question à vous poser en termes d'information. On parle dans ce document, au niveau de l'article 26, de harcèlement moral. À votre connaissance, y a-t-il déjà eu des sujets à traiter au niveau de notre collectivité ? Pourriez-vous nous renseigner sur cet aspect ?

**M<sup>me</sup> Roussillon**

Non, nous n'avons pas eu de sujet à traiter sur le harcèlement moral, même si j'ai peur de voir où vous voulez en venir... Nous n'avons pas eu de sujet à traiter spécifiquement sur le harcèlement moral, pas plus que sur autre chose par rapport à ce règlement. Je vous rassure.

**M. Macé**

Ce n'était qu'une question.

**M<sup>me</sup> Labrousse, présidente de séance**

Je vous rassure, Monsieur Macé, ni moral, ni sexuel.

*(Rires.)*

**M<sup>me</sup> Roussillon**

Il n'y a pas à sourire.

**M<sup>me</sup> Labrousse, présidente de séance**

Cela peut arriver, mais pas chez nous.

Il y a trop longtemps que je suis dans la maison, je n'ai jamais connu cela.

Y a-t-il d'autres questions ? *(Aucune.)*

Nous passons au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Adopté à l'unanimité.

### ***Aménagement urbain***

#### **3.10 - Modification du périmètre d'intervention de l'Établissement Public Foncier des Hauts-de-Seine (EPF 92) : avenant n° 1 à la convention signée entre l'EPF 92 et la commune le 12 décembre 2007 portant sur les secteurs pré-opérationnels dénommés « Ferry-Fauvelles » et « Sartoris ».**

**M. Hervo**

Vous vous souvenez sûrement, mes chers collègues, qu'à la fin de l'année 2007, la commune a signé avec l'Établissement Public Foncier des Hauts-de-Seine une convention qui fixe à cet Établissement Public Foncier départemental, qui a pour vocation de réaliser des acquisitions et d'assurer le portage financier de ces acquisitions pendant les périodes nécessaires à établir des remboursements, qui a donc vocation à réaliser ces acquisitions en vue de la construction de logements ou d'équipements à vocation sociale, les périmètres d'action qui sont ceux qui figurent en rouge sur le plan joint au document que vous avez sous les yeux.

Ces secteurs étaient ceux de la rue Sartoris, sur le secteur destiné, dans le cadre de la ZAC, à la réalisation de l'Établissement d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes, établissement social, et portaient également sur les terrains qui jouxtent les communes de Nanterre et de Courbevoie au bout de la rue Jules-Ferry, dans le cadre également de la ZAC.

Aujourd'hui, d'autres opportunités sont apparues, et notamment des opportunités d'acquisition éventuelle et de restructuration urbaine accompagnée possiblement de réalisation de logements sociaux sur le boulevard de la République, dans le secteur du n° 48, si ma mémoire est bonne, et des opportunités un peu plus loin sur le carrefour Joffre et la rue Sartoris, opportunités d'autant plus intéressantes pour la réalisation d'un Établissement d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes qu'il s'agit de parcelles plus profondes et que la réalisation technique - nous avons eu l'occasion d'évoquer cette question - d'un tel établissement, qui nécessite des espaces de déambulation, est plus aisée quand on a affaire à un terrain carré que rectangulaire et allongé.

Je vous propose d'étendre les périmètres d'action possible de l'Établissement Public Foncier des Hauts-de-Seine sur ces périmètres marqués en bleu sur le plan que vous avez sous les yeux.

Je vous propose également de supprimer de ce périmètre d'intervention de l'EPF la parcelle cadastrée 65, qui est de toute évidence une parcelle qui jouxte l'opération de logements actuellement en début de chantier, parcelle qui, de toute évidence, ne sera pas indispensable pour la réalisation de l'EHPAD et qui, par ailleurs, fait l'objet d'une transaction directe entre le promoteur et le propriétaire, ce qui évite tout portage par quelque puissance publique que ce soit.

J'ajoute, parce que vous allez me demander pourquoi on l'avait retiré de l'ordre du jour la dernière fois, que tout simplement, nous ne savions pas où en était la négociation entre le promoteur et le propriétaire ; on s'est donné un peu de temps pour tenir compte de l'aboutissement ou non de cette transaction et qu'une parcelle déjà acquise par une transaction privée ne soit pas dans le périmètre d'action de l'EPF.

J'ajoute, pour éviter tout malentendu, que nous resterons à cet endroit en périmètre de ZAC et que s'il se passait quoi que ce soit sur cette parcelle cadastrée 65, évidemment, les capacités d'acquisition par la Ville ou par l'aménageur restent entières, quel que soit le propriétaire de cette parcelle.

On s'évite un portage financier par la Ville, par la SEM 92, ou par l'EPF 92 ; c'est tout ce que l'on gagne dans cette affaire.

Ce n'est pas plus compliqué que cela.

Je pense que je n'ai pas réussi à convaincre l'équipe de M. Macé des vertus de l'EPF 92, j'en suis désolé ; j'ai pourtant essayé.

**M<sup>me</sup> Labrousse, présidente de séance**

Merci, Jean-Pierre.

Des questions ?

Monsieur Macé, vous avez la parole.

**M. Macé**

Je vous remercie, Madame Labrousse.

Par rapport à la parcelle qui, aujourd'hui, est retirée, vous avez parlé d'une transaction entre le promoteur et le propriétaire. De quel promoteur parlez-vous, pour quelle opération ?

**M. Hervo**

Il s'agit du promoteur qui réalise l'opération de logements, qui a jugé bon de prendre le risque, dans l'hypothèse qu'il a formulée d'un éventuel prolongement de l'opération de logements pour faire une jonction entre le bâtiment actuel et le futur EHPAD, d'acquérir la parcelle pour se positionner.

C'est son problème, pas le nôtre.

**M. Macé**

Votre réponse est bien claire. Connaît-on l'éventuel projet que ce promoteur a ? Est-ce une extension de son programme de logements qui serait envisagée ? Avez-vous déjà des éléments par rapport à cette question ?

**M. Hervo**

Je suis très clair, Monsieur Macé, et très à l'aise. On est dans la ZAC, on est dans une zone de plan de masse, donc le projet du promoteur sera forcément et inévitablement celui de la Ville.

**M. Macé**

Monsieur Hervo, je connais le plan de masse comme vous... Aujourd'hui, on est dans une opération de 91 logements ; cela veut-il dire qu'en négociation d'acquisition de cette parcelle, le promoteur va déposer un permis modificatif et, à cet endroit, construire des logements supplémentaires ?

**M. Hervo**

Non, pas immédiatement. C'est exclu à court terme.

**M. Macé**

Oui, mais le court terme veut dire qu'à moyen ou long terme, ce n'est pas exclu.

**M. Hervo**

À moyen ou long terme comme vous dites, et seulement quand le projet d'Établissement d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes sera au point - aujourd'hui, l'étude n'a pas encore commencé ; on en est encore loin -, on verra de combien on a strictement besoin pour réaliser dans de bonnes conditions cet EHPAD. Il restera probablement une, deux, trois parcelles résiduelles. Ce jour-là, on verra ce que l'on fait.

Ce sera, *a priori*, du logement, mais de quelle nature ? Je n'en sais rien. Le promoteur est propriétaire du terrain, c'est tout ; cela ne lui donne pas plus de droits que quiconque. C'est son risque. Il a pris son risque dans cette affaire.

**M. Macé**

Vous êtes en train de nous dire qu'*a priori*, dans l'opération, pour revenir sur l'opération de l'EHPAD, vous n'êtes pas totalement sûr d'utiliser l'ensemble des parcelles indiquées dans le plan, donc entourées soit de bleu, soit de rouge, et qu'il y a une éventualité que des parcelles restent non utilisées pour l'Établissement d'accueil de personnes âgées et qu'il sera donc à déterminer à ce moment-là sur ces parcelles ce qui sera fait éventuellement.

**M. Hervo**

Cela a toujours été le scénario, dès l'origine.

On a besoin pour faire l'EHPAD, Monsieur Macé, de parcelles relativement carrées, relativement profondes ; c'est une nécessité de par la structure même de ces établissements qui ont besoin d'espace, de jardins, de terrasses.

L'Établissement d'Hébergement pour Personnes Âgées était forcément destiné à être construit le plus en aval possible dans la rue de Sartoris.

Ce n'est pas par plaisir que l'on imagine pouvoir s'étendre sur les parcelles suivantes, mais sur la parcelle 73, un propriétaire a des velléités de vente. Quand on regarde le plan, on voit que c'est une très bonne opportunité pour la réalisation optimisée d'un tel établissement.

Si on arrive à acquérir ces parcelles, on va pouvoir faire un établissement de meilleure conception, plus optimisé, plus approprié à sa fonction. On ne va pas l'étendre à plaisir ; sa capacité est et restera celle qui a toujours été prévue, de 80-90 lits, taille standard et optimale, semble-t-il, pour un tel établissement.

On verra ce jour-là, en partant du plus loin que l'on peut, pour avoir la plus grande profondeur de parcelle possible, jusqu'où on arrive ; ce qui restera, on verra comment on l'utilise.

C'était déjà le cas avec les parcelles rouges. Bien sûr, ce sont des approches de faisabilité ; c'est une approche un peu théorique de surface, il n'y a pas eu de projet d'architecture de fait, donc ce n'est pas parole d'évangile, mais quand, sur les parcelles rouges, on analyse la faisabilité et le nombre de mètres carrés constructibles, on s'aperçoit que pour faire la surface nécessaire à l'établissement social, on n'a probablement pas besoin de toutes les parcelles. Si on arrive à se reculer, on optimise l'établissement et on a quelques parcelles résiduelles qui, dans le périmètre de ZAC, font l'objet d'un aménagement complémentaire dont on verra en son temps comment le faire.

La priorité sur ces parcelles, bien sûr, devient, à partir de maintenant, la définition de l'Établissement pour Personnes Âgées.

**M<sup>me</sup> Labrousse, présidente de séance**

Monsieur Macé ?

**M. Macé**

Je ne remets pas, Monsieur Hervo, en cause la réalisation de la résidence pour personnes âgées dépendantes ; nous en avons déjà discuté et nous nous sommes exprimés, je crois que nous nous sommes mis d'accord sur la nature de l'opération. Ce n'est donc pas une remise en cause de cette opération.

Si on estime que les parcelles sont plus adaptées, très bien, dont acte ; je pense que vous nous direz tout à l'heure quelques mots de la situation des acquisitions et des propriétaires actuels pour savoir où vous en êtes sur ces négociations ; j'imagine que vous êtes en cours.

Je trouve juste dommage, pour revenir sur ce que vous dites, que comme vous êtes en interrogation de la superficie qui restera à aménager, on se prive de la parcelle 65 aujourd'hui, même si vous nous expliquez que financièrement, il est peut-être plus intéressant que le promoteur achète directement. On pourrait vous répondre, Monsieur Hervo, que l'un des objectifs de l'Établissement Public Foncier des Hauts-de-Seine est justement, et il le fait, de porter le terrain ; à la limite, c'est l'Établissement Public qui porte le terrain, ni la Ville directement, ni, à ce jour, l'opération réalisée par la SEM 92.

Je pense qu'il serait peut-être préférable - dans ce cas, aujourd'hui, on reste dans le périmètre complet - que nous maîtrisions, dans un premier temps, le foncier qui peut peut-être aboutir après à une cession à un promoteur évidemment, que nous maîtrisions l'ensemble de ces terrains pour que la Ville acte, en son temps, la nature de l'opération qu'elle voudra réaliser et dont elle aura obligatoirement, si on laisse l'ensemble de ce périmètre confié en portage foncier à l'Établissement Public du 92, la maîtrise. Elle pourra donc dire ce qu'elle souhaite réaliser sans que cela grève aujourd'hui financièrement le budget ni de la Ville, ni de l'opération. C'est un portage fait par l'Établissement Public ; il est, entre autres, prévu pour cela.

Je trouve dommage que l'on se prive aujourd'hui de cette possibilité, dans un futur plus ou moins proche, qui nous permettra de déterminer à ce moment-là, sur les parcelles 65, 66 et peut-être d'autres, ce qui sera effectivement fait.

Nous voterons pour, quand même, Monsieur Hervo, par rapport à cela, parce que nous sommes cohérents et sommes pour cet Établissement Public de Personnes Âgées à caractère social.

Je regrette, en revanche, que ces parcelles ne soient pas intégrées et ne continuent pas à être intégrées dans le périmètre à cause des arguments que je viens d'évoquer.

**M. Hervo**

Ma seule réponse, Monsieur Macé, et on va en rester là, parce que cela pourrait durer encore et comme on va tous voter pour, *a priori*, au moins vous et nous, on ne va pas préjuger de la position de M. Conway, est qu'il ne nous est pas apparu inintéressant de faire l'économie d'un portage par de l'argent public, tout simplement, étant entendu que cela n'obère en rien le devenir futur de l'opération.

Soit le promoteur s'associe convenablement à l'opération et tout ce que ce qu'on leur dit de faire est bien et peut satisfaire les conditions et c'est tant mieux pour lui, il sera propriétaire du terrain, soit cela ne colle pas entre la Ville et lui, il sera un propriétaire parmi d'autres et dans le cadre de la ZAC, on acquerra la propriété.

Exproprier un promoteur, je n'ai pas d'état d'âme, il n'y a pas de sentiment à faire ; au moins, c'est tranquille.

**M<sup>me</sup> Labrousse, présidente de séance**

Merci Monsieur Hervo.

Monsieur Conway ?

**M. Conway**

Je voulais profiter du point qui est passé sous silence, qui est l'opportunité financière pour les logements sociaux, et voudrais rentrer dans le détail de cette fameuse commission d'attribution des logements sociaux qui a été mise en place à Neuilly, parce que je pense que c'est une opportunité de faire fonctionner un nouveau système à La Garenne-Colombes.

Je cite simplement deux points.

Comme vous le savez, Jean Christophe Fromantin est maintenant Maire de la Ville de Neuilly. Comme il s'y était engagé, le Maire a ouvert cette commission à l'opposition. Il l'a même ouverte à la gauche qui n'a plus d'élus au Conseil Municipal de Neuilly depuis les dernières élections municipales.

Le comité regroupe ainsi trois conseillers de la majorité, un élu du groupe d'Arnaud Teullé et trois personnalités extérieures : Lucienne Buton, conseillère municipale socialiste pendant 25 ans, la secrétaire générale de la Croix-Rouge de Neuilly et une infirmière qui a l'habitude de gérer des situations délicates.

Je voudrais vraiment que l'on ait cet exemple à l'esprit pour montrer que l'on peut changer. Je souhaiterais que La Garenne-Colombes cesse d'être un peu isolée par rapport aux communes autour et accepte de prendre tout simplement les bonnes idées qui fleurissent à droite et à gauche.

**M<sup>me</sup> Labrousse, présidente de séance**

Merci, Monsieur Conway. Nous avons pris note de votre souhait et nous en reparlerons un peu plus tard.

Y a-t-il d'autres questions ?

Monsieur Macé ?

**M. Macé**

Sur la deuxième opération maintenant, boulevard de la République, Monsieur Hervo, vous nous avez indiqué qu'il y avait une opportunité de parcelles qui sont aujourd'hui construites, dans des états, il est vrai, différents. Quelle est la nature précise de la convention que l'on va signer avec l'Établissement Public Foncier ?

Quand vous parlez d'opération mixte dans le rapport, qu'est-ce que cela veut dire précisément ? Est-ce une opération mixte activités commerciales/logements ? Est-ce une opération mixte au niveau des logements ? À ce moment-là, qu'est-ce que cela veut dire ?

Pouvez-vous nous donner quelques précisions par rapport à ces terminologies qui nous semblent vagues à ce jour ?

**M. Hervo**

D'abord, sur la nature des engagements avec l'EPF, cet avenant ne modifie en rien les engagements ; il ne fait que modifier le périmètre d'intervention et rien d'autre. Toutes les commissions et stipulations générales du contrat qui nous lie avec l'EPF sont conservées.

Pourquoi mixte ? Je découvre un peu le terme avec vous dans le rapport. Cela veut tout dire et rien dire.

Aujourd'hui, au stade où on en est, il n'y a pas de projet. Ce sont des périmètres que l'on a repérés comme étant des périmètres potentiellement mutable à l'usage de réalisation principalement de logement social ; voilà pourquoi on les soumet à la sagacité de l'EPF ; rien d'autre. Aujourd'hui, il n'y a pas de projet.

Peut-être y aura-t-il là-dedans des parcelles faciles à acquérir, peut-être d'autres seront-elles complètement impossibles à acquérir. C'est une opportunité qui se présente et que l'on n'imagine pas laisser passer. Aujourd'hui, il n'y a pas de projet.

Mixte, cela peut vouloir dire des commerces au rez-de-chaussée... Je ne sais pas du tout... Mais il y a principalement du logement social, c'est certain et évident.

**M. Macé**

Il restera à déterminer, Monsieur Hervo, à ce moment-là, ce que l'on entend par « principalement ».

**M. Hervo**

Exactement !

**M. Macé**

On en redébattrait...

**M. Hervo**

Aujourd'hui, je n'ai rien de plus à vous donner.

**M. Macé**

Dans ces conditions, cela nous convient.

**M<sup>me</sup> Labrousse, présidente de séance**

Merci, Monsieur Hervo.

Madame Naturel ?

**M<sup>lle</sup> Naturel**

Monsieur Hervo, pour le projet Jules-Ferry rue des Fauvelles, au niveau des logements sociaux, qu'est-il prévu au niveau des répartitions en PLAI, PLU, et PLS ?

**M. Hervo**

Je suis aujourd'hui totalement incapable de répondre à une telle question.

Aujourd'hui, c'est un secteur identifié comme ayant vocation à recevoir principalement du logement social. Il n'y a pas d'opérateur, ni pressenti et encore moins désigné, il n'y a pas de projet architectural, il n'y a pas de faisabilité financière ou d'étude d'équilibre financier et d'équilibre budgétaire. La répartition entre les typologies de logements se mettra au point avec l'opérateur le jour où on aura désigné un opérateur. Aujourd'hui, ce secteur n'est pas encore opérationnel. Je vous ferai remarquer qu'il y a encore quelques propriétaires... Les acquisitions ne sont pas encore entièrement terminées.

**M<sup>lle</sup> Naturel**

Auriez-vous une idée du minimum de logements sociaux prévu ? Peut-être avez-vous une idée... Vous avez peut-être une idée sur un nombre minimum de logements sociaux...

**M. Hervo**

Le nombre de logements sociaux dans la ZAC...

**M<sup>lle</sup> Naturel**

Juste pour Jules-Ferry.

**M. Hervo**

Si vous voulez vraiment le savoir, venez me voir, on va regarder quelle est la constructibilité théorique de ces îlots, on va forfaitairement diviser par 80 mètres carrés, échelle unitaire, et cela vous donnera une idée grossière du nombre de logements. Quand on aura fait cela, on sera content d'avoir fait un petit calcul d'arithmétique de niveau CM1 ou CM2 et c'est tout... Je ne sais pas vous dire de façon précise.

Si, le moment venu, il manque quelques logements sociaux pour faire le bilan, dans ce secteur, si on met un îlot de plus, comme on a du R+17 de l'autre côté de la rue, à Courbevoie, cela ne se verra pas. On a quelques degrés de liberté à cet endroit et aucun Garennois ne nous le reprochera, parce que cela ne se verra pas, ce sera caché par les immeubles de Courbevoie.

**M<sup>me</sup> Labrousse, présidente de séance**

Merci, Jean-Pierre.

Y a-t-il d'autres questions ? (*Aucune.*)

Nous allons passer au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Adopté à l'unanimité.

**3.11 - ZAC des Champs-Philippe - avenant à la convention de participation au coût de financement des équipements publics - secteur des arts martiaux.**

**M. Hervo**

Je vais essayer de faire court, mais ce dossier ne devrait pas appeler beaucoup de débats, car il s'agit d'une simple mise en forme de caractère purement juridique d'un problème déjà débattu.

Sur l'îlot dont nous venons de parler, l'îlot de La Poste, l'opérateur, en l'occurrence Marignan ou la SCI qui en est l'émanation, était propriétaire d'un certain nombre de parcelles dont il avait assuré directement l'acquisition.

À ce titre, dans le cadre de la ZAC, il devait être soumis au règlement d'une participation pour la réalisation des équipements publics de cette zone d'aménagement concerté.

On avait délibéré en juillet de l'année dernière et cette délibération fixait le montant total de la participation à un peu plus de 869 000 euros et prévoyait que cette participation soit directement versée à l'aménageur, en l'occurrence la SEM 92.

L'acte définitif de vente des terrains par la SEM 92 à l'opérateur est intervenu le 19 juin dernier, donc tout récemment, et il convient, dans un premier temps, d'ajuster le montant de cette participation qui était réputé indexé sur l'indice national travaux publics TP01 ; cette indexation, qui arrête le prix définitif au jour de signature de l'acte authentique, porte cette participation d'un peu plus de 860 000 euros à un peu plus de 921 000 euros hors taxes.

Par ailleurs, il s'avère que le versement direct de cette participation à l'aménageur ne paraît pas être d'une orthodoxie juridique totale.

Je vous propose donc de prévoir que cette participation soit versée à la Ville, ce qui est de la plus parfaite orthodoxie, et, bien évidemment, que la Ville reverse cette participation à l'aménageur.

Ce jeu d'écriture à somme nulle va vous être proposé dans la délibération suivante concernant la décision budgétaire qui est simplement un jeu d'écriture recettes/dépenses du passage de cette somme de 921 000 euros et quelques à travers les caisses de la Ville de La Garenne-Colombes.

**M<sup>me</sup> Labrousse, présidente de séance**

Merci, Monsieur Hervo.

Y a-t-il des questions ? (*Aucune.*)

Nous passons au vote.

Qui est contre ? Trois voix. Qui s'abstient ? Qui est pour ? Adopté à la majorité.

**M. Hervo**

Je souhaite poser une question à ces messieurs et dames, car leur position m'intrigue. Ils sont contre la perception de 921 000 euros de participation d'un opérateur à une opération d'intérêt public ? C'est tout à fait surprenant, Monsieur Macé !

**M<sup>me</sup> Labrousse, présidente de séance**

Je vous en prie, Monsieur Macé.

**M. Macé**

Je vous remercie.

Je ne vais pas le répéter à chaque fois, Monsieur Hervo, vous savez aussi bien que moi que sur l'ensemble du dossier dit de la ZAC des Champs-Philippe, nous votons contre. Nous sommes donc cohérents avec nous-mêmes, nous votons contre cet aspect.

Sur d'autres aspects, dans le cadre de certaines opérations, nous avons voté pour, et les équipements publics, nous voterons pour parce que cela va dans le bon sens.

Globalement, je rappelle que nous sommes opposés à votre projet de ZAC.

**M<sup>me</sup> Labrousse, présidente de séance**

Merci, Monsieur Macé.

#### **IV - Administration générale**

##### **Finances**

#### **4.1 - Décision budgétaire modificative n° 1 - exercice 2008.**

##### **M. Chaillet**

Chers collègues, suite à l'adoption de l'avenant à la convention de participation au coût des financements des équipements publics de la ZAC des Champs-Philippe - secteur des arts martiaux -, il y a lieu de modifier et de compléter le budget primitif 2008 sur les postes suivants :

- en dépenses d'investissement, chapitre 204, nature 2 042, fonction 824, il s'agit des subventions d'équipement versées pour 921 343,50 euros ;
- en recettes d'investissement, chapitre 13, nature 1 348, fonction 824, il s'agit des subventions d'équipement reçues pour 921 343,50 euros.

Je vous demande, mes chers collègues, de bien vouloir procéder à ces inscriptions budgétaires et d'autoriser M. le Maire à les exécuter.

**M<sup>me</sup> Labrousse, présidente de séance**

Merci, Bernard.

Y a-t-il des questions ? (*Aucune.*)

Nous passons au vote.

Qui vote contre ? Trois voix. Qui s'abstient ? Qui est pour ? Adopté à la majorité.

##### **Direction des Ressources Humaines**

#### **4.2 - Personnel communal : modification du tableau des emplois.**

##### **M<sup>me</sup> Roussillon**

Lors d'un précédent Conseil Municipal, je vous avais fait part de la réussite à l'examen professionnel de sept agents.

Sur ces sept agents, nous en avons deux en ce qui concerne le CCAS ; je vous en fais part pour information ; on supprime deux postes dans la filière administrative d'adjoint administratif de 2<sup>e</sup> classe pour créer deux postes d'adjoint administratif de 1<sup>ère</sup> classe.

Les cinq autres postes concernent la Ville ; on supprime cinq postes dans la filière administrative d'adjoint administratif de 2<sup>e</sup> classe et on crée cinq postes d'adjoint administratif de 1<sup>ère</sup> classe ; il y a deux postes à la Direction jeunesse, culture et sports, un à la DRH, un à la voirie et espaces verts et un en finances.

Nous supprimons également un poste, suite à la réussite à un concours d'un agent de la collectivité, d'agent social de 2<sup>e</sup> classe et créons un poste d'agent social de 1<sup>ère</sup> classe, à la crèche des Vallées.

Enfin, suite à la création d'un poste de contrôleur de gestion, nous créons un poste dans la filière administrative d'attaché territorial. Ce poste sera directement rattaché à la Direction générale des services, de manière à optimiser le fonctionnement des services, toute l'organisation financière, le pilotage de la gestion des flux de type analytique ; c'est un poste très important.

Je voulais également vous faire part de la réussite au concours de deux adjoints administratifs 1<sup>ère</sup> classe, un à la DRH et un aux finances.

Je vous demande de bien vouloir approuver ces modifications, hors CCAS.

**M<sup>me</sup> Labrousse, présidente de séance**

Merci.

Y a-t-il des questions ?

Monsieur Conway ?

##### **M. Conway**

Je vois que ce que soir, vous donnez des informations sur le CCAS ; vous ne demandez pas d'approuver.

La question orale qui a été posée était une demande d'information à laquelle vous n'avez pas voulu répondre. Aujourd'hui, je voudrais savoir si cette question orale a été transmise au Président du CCAS ou faut-il que j'utilise de l'encre, du temps et du papier pour obtenir la réponse ?

**M<sup>me</sup> Labrousse, présidente de séance**

On transmettra au Président du CCAS.

**M. Conway**

Je vous remercie.

**M<sup>me</sup> Labrousse, présidente de séance**

Y a-t-il des questions ? (*Aucune.*)

Nous passons au vote.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui vote pour ? Adopté à l'unanimité.

## **V - Divers**

### **5.1 - Décisions.**

**M<sup>me</sup> Labrousse, présidente de séance**

- N° 2008/91 : Contrat avec Olivier Bourguet pour deux conférences audiovisuelles.
- N° 2008/92 : Contrat avec Daniel Laumone pour deux conférences audiovisuelles.
- N° 2008/93 : Contrat avec Didier Faget pour deux conférences audiovisuelles.
- N° 2008/94 : Informatisation complémentaire de l'école élémentaire Voltaire.
- N° 2008/95 : Organisation d'animations locales : tarification.
- N° 2008/96 : Contrat avec l'association « Medical Events 92 » pour la fête de la musique.
- N° 2008/97 : Contrat avec le Sahel pour la fête de la musique.
- N° 2008/98 : Contrat avec le groupe collectif Markus pour la fête de la musique.
- N° 2008/99 : Contrat avec l'association la forêt des enchanteurs pour la fête de fin d'année de la structure d'accueil collectif Bonal.
- N° 2008/100 : Contrat avec Monsieur Adrien Menard pour la fête de fin d'année de la structure d'accueil collectif Verdun.
- N° 2008/101 : Contrat avec la Compagnie Sol Lucet Omnibus pour la fête de fin d'année de la structure d'accueil collectif Sartoris.
- N° 2008/102 : Tarification des cours de japonais pour adultes pour la saison 2008/2009.
- N° 2008/103 : Contrat avec Michel Rougeron Productions pour une pièce de théâtre.
- N° 2008/104 : Contrat avec l'espace Hattori pour une conférence de calligraphie.
- N° 2008/105 : Contrat avec l'association Compagnie Pacari pour la fête de la Ville.
- N° 2008/106 : Mission de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de voirie de la rue Voltaire (entre le Rond-Point du Souvenir Français et la Place de la Liberté) et la rue Sartoris (entre l'Hôtel de Ville et le groupe scolaire Sagot Voltaire).
- N° 2008/107 : Marché à procédure adaptée relatif au marché de maintenance, de remplacement des extincteurs communaux et de fourniture de plans de secours.
- N° 2008/108 : Marché de service pour prise en sténotypie informatisée pour les besoins de la Ville de La Garenne-Colombes.
- N° 2008/109 : Contrat avec Blanger Organisation pour la fête de la Ville.
- N° 2008/110 : Convention pour l'organisation d'un Salon du Vin et du Terroir par la société Lombard et Guérin à la salle des fêtes de La Garenne-Colombes les 6, 7 et 8 mars 2009.

**M<sup>me</sup> Labrousse, présidente de séance**

Avez-vous des questions ? (*Aucune.*)

Il n'y a pas de vote, donc nous passons au point suivant.

### **5.2 - Remerciements.**

**M<sup>me</sup> Labrousse, présidente de séance**

J'ai reçu des remerciements de différentes associations bénéficiaires d'une subvention communale :

- Association Départementale des Pupilles de l'Enseignement Public des Hauts-de-Seine ;
- Croix-Rouge Française ;
- Le Souvenir Français ;
- L'AEGC ;



- Foyer esquimaux ;
- Olympic Garennois ;
- Cercle des Arts Plastiques ;
- Amicale des locataires Sabligar ;
- Comité Départemental des Médaillés de la Jeunesse et des Sports des Hauts-de-Seine ;
- Proxim'services ;
- Association des Directeurs Généraux des Services et des Directeurs Généraux des Services Adjoints ;
- Cercle d'Escrime Garennois ;
- Vélo-Club Garennois.

### **5.3 - Questions orales.**

#### **M<sup>me</sup> Labrousse, présidente de séance**

J'en ai cinq : une de M. Conway, trois de M. Macé et une de M. Billard.

Qui commence ?

#### **M. Conway**

Monsieur le Maire, mes chers collègues, plusieurs commerçants de la rue Voltaire sont inquiets de l'impact que pourraient avoir sur leur activité les travaux de voirie annoncés par la mairie.

En effet, au vu de l'expérience analogue menée rue Joseph-Froment et des témoignages de leurs collègues, ces commerçants s'attendent à une baisse significative de leurs recettes.

Ils ont donc besoin d'anticiper cette situation pour pouvoir déterminer l'opportunité de constituer des provisions au préalable et programmer en conséquence leurs propres travaux.

Ils souhaitent donc pouvoir disposer d'un échéancier aussi précis que possible pour se préparer à cette échéance : dates envisagées pour le début et la fin des différentes tranches de travaux, en fonction de leur situation dans la rue.

Cette question a déjà été posée lors du Conseil de quartier, le 30 juin dernier, mais elle n'a pas reçu d'autre réponse que : « *vous serez informés en temps utile* ».

Quand comptez-vous réunir les commerçants de ce secteur ? Comptez-vous les associer en amont ou simplement les tenir informés ?

Je vous remercie pour votre réponse.

#### **M<sup>me</sup> Labrousse, présidente de séance**

Monsieur Conway, je vais vous répondre.

Je vous remercie pour cette question qui tombe à pic. En effet, vous avez pu voir ce soir dans les décisions du Maire qu'une d'entre elles portait sur une mission de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de la voirie de la rue Voltaire et de la rue Sartoris.

Le cabinet retenu va donc étudier les faisabilités de tels travaux. Une fois l'étude remise, nous en saurons un peu plus sur les échéances et, bien évidemment, nous ne manquerons pas de tenir informés les commerçants et riverains de la rue Voltaire, comme nous l'avions d'ailleurs fait pour l'avenue Joseph-Froment et la rue du 8-Mai-1945, mais c'est vrai qu'à cette époque, les affaires garennoises ne vous préoccupaient guère.

Enfin, Monsieur Conway, je vous remercie d'autant plus d'avoir posé cette question qu'elle me permet de faire taire les propos tenus par une de vos colistières lors d'un Conseil de quartier, affirmant que cette proposition de réaménagement de la rue Voltaire n'était qu'électorale et qu'un tel réaménagement ne se ferait jamais.

Les procès d'intention ont la vie dure. Je pensais que vous vouliez faire de la politique autrement. Accuser et dénigrer l'action de la majorité municipale n'est pas ce que j'appellerais « *faire de la politique autrement* ».

Voyez-vous, nous avons été élus par les Garennois le 9 mars 2008, et le 20 mars suivant, l'appel public à la concurrence était transmis au Moniteur et paraissait sur le site internet de la Ville. Si vous doutiez du volontarisme politique de notre majorité, j'espère que cela vous rassurera.

Nous avons pris des engagements devant les Garennois et je puis vous assurer qu'ils seront tous tenus.

#### **M. Conway**

Madame Labrousse, je sais qu'il n'y a pas de débat. Simplement, vous n'avez pas répondu à une partie de la question.

Je ne reviendrai pas sur vos propos polémiques, où vous profitez de votre position, mais je demandais également s'ils seront associés à la réflexion et pas seulement informés.

#### **M<sup>me</sup> Labrousse, présidente de séance**

Si vous voulez.

**M. Hervo**

Il n'y a pas vraiment débat sur le sujet, mais là, je pense qu'on est vraiment au cœur d'un faux problème, une fausse recherche de querelle.

Prenons l'exemple de la rue Joseph-Froment. Le projet a été clairement rendu public auprès des commerçants, prioritairement, très en amont. Il y a eu une concertation approfondie sur l'organisation du chantier avec eux pour minimiser les nuisances inévitables que l'on pouvait leur causer. C'est d'ailleurs la réponse que j'ai faite à la commission de quartier à laquelle vous faites allusion.

Vous vous faites l'écho du souci de commerçants qui s'alarment prématurément. J'ai rencontré Jean-Claude Quille\* pas plus tard que tout à l'heure, qui est le président de l'Association des commerçants de la rue Voltaire ; très naturellement, je lui ai confirmé... Cependant, il n'est pas inquiet du tout, parce qu'il sait comment cela s'est passé par son collègue, M. Leroy\*, rue Joseph-Froment.

Il faut d'abord clôturer le projet pour savoir en quoi il peut consister, combien il peut coûter, s'il est faisable, comment peut s'organiser la réalisation technique d'un tel projet et à partir de là, quand on réunit des commerçants spécifiquement pour leur parler d'un projet, ce n'est pas de l'information, mais de la concertation, parce qu'ils réagissent, donnent leur avis.

Quand nous nous sommes lancés dans la rue Joseph-Froment, nous étions un peu préoccupés : comment cela allait-il pouvoir se passer ? Bien ou mal ? Ce n'est pas facile de travailler dans une rue, de refaire une rue commerçante sans trop perturber tout le monde.

Dans cette affaire, et c'est la réponse que j'ai faite, je crois (*inaudible\**) à la réunion publique à laquelle vous faites allusion. Dans la rue Joseph-Froment, on a réussi, grâce à nos efforts, mais aussi à la très bonne volonté, la bonne organisation et une bonne coordination de tous les commerçants de la rue, à établir un dialogue permanent et cela ne s'est finalement pas si mal passé que cela, en tout cas au moins mal, de la vue même des commerçants.

(*M. Conway nie.*)

Demandez à M. Leroy\*, le président de leur association !

Aujourd'hui, semble-t-il, tout le monde est quand même satisfait du résultat de la rue Joseph-Froment. On va employer les mêmes méthodes pour Voltaire. Maintenant, on peut aussi « foutre » le feu, aller donner de l'information alarmiste, dire aux gens que cela va être une catastrophe, qu'ils vont perdre leur chiffre d'affaires, qu'ils vont devoir fermer boutique, etc., on peut alarmer les gens ou on peut, au contraire, les rassurer et en tout cas les assurer de la qualité du dialogue. C'est votre choix ; vous choisissez ce que vous voulez ; si c'est « foutre » le feu à La Garenne-Colombes ou, au contraire, réalistement, pragmatiquement, essayer de contribuer à un dialogue aussi positif et constructif que possible.

L'exemple de la rue Joseph-Froment, je le crois, est plutôt bon. Les services ont beaucoup travaillé...

**M. Conway**

Je vous laisse la responsabilité de la caricature.

**M. Hervo**

C'est bien le sens de votre question.

**M. Conway**

Non, pas du tout.

**M. Hervo**

Les commerçants se sont constitués en association ; ils ont un président, un bureau.

**M. Conway**

Tout à fait.

**M. Hervo**

C'est sans doute le meilleur organisme pour les représenter et on est dans le dialogue permanent avec eux.

**M<sup>me</sup> Labrousse, présidente de séance**

Merci.

Monsieur Billard, vous n'avez qu'une seule question ?

**M. Billard**

Oui, une seule.

Comme vous l'avez mentionné dans votre réponse à l'une de mes questions orales du dernier Conseil municipal en date du 19 juin, vous nous informez de l'acquisition de deux autres biens pour loger des collaborateurs de la ville.

Aujourd'hui êtes-vous en mesure de nous indiquer qui sera l'acquéreur de ces biens, à quel prix ? Avez-vous déjà une idée de l'affectation ? Connaissez-vous des collaborateurs qui pourront en bénéficier ?

Merci.

**M<sup>me</sup> Labrousse, présidente de séance**

Monsieur Billard, ne soyez pas si pressé.

L'acquisition de ces deux biens immobiliers fera l'objet d'une délibération du Conseil Municipal, tout comme leur affectation devra être votée ici même par les membres de cette assemblée.

Ne vous inquiétez donc pas, vous aurez ces informations en temps et en heure.

Je vous en remercie.

Je peux vous dire qu'à aujourd'hui, nous n'avons pas de choses très précises à vous communiquer, mais nous vous les communiquerons.

**M. Billard**

Merci.

**M<sup>me</sup> Labrousse, présidente de séance**

Je passe la parole à M. Macé qui a trois questions.

Par laquelle commencez-vous, Monsieur Macé ?

**M. Macé**

Par la rentrée scolaire.

Ce sont trois petites questions, pour rassurer mes collègues.

Madame le premier Maire-Adjoint, mes chers collègues, à compter de la rentrée scolaire de septembre 2008, la durée hebdomadaire de la semaine scolaire passe de 26 heures à 24 heures dans les écoles élémentaires.

Il est prévu que deux heures par semaine seront aménagées pour du soutien scolaire pour les élèves en difficulté.

Je vous demande d'informer les membres du Conseil Municipal sur l'organisation précise des deux heures de soutien scolaire pour les élèves des écoles élémentaires.

Je vous remercie de votre réponse.

**M<sup>me</sup> Labrousse, présidente de séance**

Monsieur Macé, une fois encore vous vous trompez d'interlocuteur ! Ces dispositions concernent l'Éducation nationale et non la Ville.

Avec l'autorisation de l'Inspecteur, je vous communique malgré tout cette information.

La mesure Darcos concerne le réemploi des deux heures en soutien scolaire aux enfants en difficulté. Ce soutien sera assuré par les enseignants.

Après consultation faite par l'Inspection de l'Éducation nationale auprès de tous les conseils des maîtres de La Garenne-Colombes, ceux-ci ont décidé d'appliquer cette nouvelle mesure sur le temps de la pause méridienne sans rallongement de celle-ci.

Cette disposition concerne les écoles élémentaires et maternelles, l'année 2008-2009 étant positionnée comme une année expérimentale.

Enfin, il est important de vous préciser que cela n'aura aucune incidence, ni financière, ni pratique, pour notre commune.

Je vous remercie.

Avez-vous fait le choix de la deuxième ?

**M. Macé**

Oui, la brochure.

Madame le premier Maire-Adjoint, mes chers collègues, la brochure des activités 2008/2009 a été adressée aux Garennois.

Je vous demande d'informer les membres du Conseil Municipal sur le type de papier utilisé pour l'impression de ce document, ainsi que l'ensemble des coûts : la conception, l'impression, la distribution, le système de l'enveloppe T.

Je vous remercie de votre réponse.

**M<sup>me</sup> Labrousse, présidente de séance**

Monsieur Macé, le guide des activités 2008/2009 (132 pages) a été imprimé en quadrichromie recto verso sur du papier couché moderne brillant en 90 gr/m<sup>2</sup> pour les pages intérieures et en 150 gr/m<sup>2</sup> pour la couverture. Le façonnage a été réalisé en dos carré collé.

Le dépliant deux volets « LGC contact » a été imprimé en quadrichromie recto verso sur du couché moderne brillant en 135 gr/m<sup>2</sup>. Façonnage : un pli avec encartage dans le guide.

(Pour info : fait par Le Réveil de la Marne dans le cadre d'un marché.)

Concernant la conception, la conception/exécution a coûté 12 195,80 euros TTC (faite par EK Design).

(Pour info : à ce coût de conception s'ajoute le coût des prestations photographiques externalisées. Celles-ci ont été prises dans les archives et ne sont donc pas intégrées au coût de conception du Guide.)

Passons à l'impression. Ces deux documents (Guide et dépliant) ont été imprimés à 19 000 exemplaires pour un montant de 33 380,20 euros TTC.

Concernant la diffusion, le Guide des activités a été diffusé par Privilèges et Communication sur l'ensemble des 14 500 boîtes aux lettres de La Garenne-Colombes pour un montant de 1 855,59 euros TTC.

Enfin, le coût des enveloppes T LGC Cont@ct (temporaire) est de 1 538,40 euros TTC (Contrat Poste pour retour enveloppes T : 119,60 euros TTC (temporaire) ; imprimerie pour 1 800 exemplaires : 1 337,30 euros TTC + pour les retours par la poste par

enveloppe 0,50 euro x 163 retours à ce jour, soit un coût de 81,5 euros TTC).

Soit, Monsieur Macé, un total de 48 970 euros TTC.

Je vous remercie.

**M. Macé**

La dernière question...

Madame le premier Maire-Adjoint, mes chers collègues, notre collègue Philippe Billard, lors de la séance du Conseil Municipal du 19 juin 2008, a posé une question sur les travaux réalisés dans le logement de fonction du Directeur Général des Services appartenant à la Ville et situé au 15, rue Voltaire.

Dans votre réponse, vous indiquez qu'effectivement des travaux ont été faits pour une somme de 45 000 euros et qu'ils ont été entrepris avant que l'actuel Directeur Général des Services ne soit recruté.

Je vous demande d'informer les membres du Conseil Municipal sur la date de prise de fonction à la Ville de La Garenne-Colombes de l'actuel Directeur Général des Services et sur la date à laquelle M. le Maire a donné son accord de nomination à la commune dans laquelle le Directeur Général des Services travaillait avant sa nomination à La Garenne-Colombes.

Je vous remercie de votre réponse

**M<sup>me</sup> Labrousse, présidente de séance**

Monsieur Macé, décidément vous vous acharnez sur notre Directeur Général des Services et je vous rappelle qu'il y a quatre ans qu'il est là.

Le Maire de La Garenne-Colombes, Philippe Juvin, a par courrier du 6 août 2004, informé le Maire de la commune dans laquelle travaillait Monsieur Lieberherr qu'il retenait la candidature de ce dernier pour le poste de Directeur Général des Services de notre Ville.

Quant à sa prise de fonction, je vous invite, Monsieur Macé, à relire les documents qui vous sont remis à chaque séance de ce Conseil Municipal. Vous y trouverez pléthore d'informations et évitez ainsi de demander à l'administration d'effectuer vos recherches personnelles.

Je vais malgré tout vous aider. C'est un bulletin blanc où il est écrit en gros : « *Journal Officiel de La Garenne-Colombes, n° 25, séance du 23 septembre 2004* ». Je suis sûre que vous y trouverez votre bonheur.

Enfin, puisque vous avez l'air de tant vous intéresser à cet appartement, je vous informe qu'il est désormais libre, et vide. Aussi, je vous invite si vous le souhaitez à venir visiter ledit appartement qui, ces dernières semaines, vous préoccupe tant et je me pose la question de savoir pourquoi, mais c'est votre problème. Le Directeur Général des Services vous accompagnera de bonne grâce.

Je vous remercie.

J'ai trois petites choses à vous dire encore avant de clore cette séance.

La meilleure... Permettez-moi, au nom de M. le Maire et de la municipalité d'exprimer notre soulagement et notre joie à l'annonce de la libération par l'armée colombienne d'Ingrid Bétancourt. Nous pensons aussi à tous ces Colombiens dont les proches sont encore détenus par les FARC et à qui cette libération permet d'espérer que leur angoisse cessera bientôt.

Nous pensons enfin à tous ceux, de par le monde, qui se sont mobilisés pour faire libérer Ingrid Bétancourt sans jamais perdre espoir.

Cet événement est une victoire de la démocratie, de l'état de droit, de la ténacité et du volontarisme politique. C'est une preuve de plus qu'il ne faut jamais céder à la fatalité.

Je vous remercie.

Vous avez tous trouvé sur vos tables un gros dossier que je vous conseille d'emporter en vacances ; c'est le rapport d'activité 2007.

Je pense que M. Conway, qui est toujours à la recherche de renseignements, y trouvera son bonheur.

**M. Conway**

Je vous remercie de rendre compte, contrairement à ce que vous disiez, du fait que je m'occupe des affaires garennoises.

**M<sup>me</sup> Labrousse, présidente de séance**

Je n'en doute pas, Monsieur Conway.

**M. Conway**

Ce n'est pas ce que vous venez de dire il y a 10 minutes.

**M<sup>me</sup> Labrousse, présidente de séance**

J'ai dit que vous n'étiez pas encore élu et que vous ne vous occupiez pas des affaires garennoises à l'époque.

**M. Conway**

Qu'en savez-vous ?

(Rires.)

**M<sup>me</sup> Labrousse, présidente de séance**

Enfin, je voulais vous souhaiter à tous de bonnes vacances. On se retrouvera au mois de septembre.

Bonnes vacances à tous !

**M. Conway**

Avez-vous une idée de la date du Conseil Municipal ?

**M<sup>me</sup> Labrousse, présidente de séance**

Non, je n'en ai pas d'idée. Il faudra attendre le retour de M. le Maire et voir avec son agenda.

*La séance est levée à 22 heures 35.*